



# Bulletin Officiel

N°6909 Mercredi 26 juillet 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

EL AMANA TAKAFUL 3

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMI ASSURANCES 8

CELLCOM 11

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB- 13

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH- 17

TUNINVEST SICAR 21

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES 24

### MODIFICATION DES COMMISSIONS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION

SICAV TRESOR 25

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

MICROCRED 2023-01 26

### AVIS DE PASSAGE A LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 27

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING 2023-1 28

ATL 2023-2 33

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- ATTIJARI ASSURANCE
- POULINA GROUP HOLDING
- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH -

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

- FCPR AFRICAMEN
- FCPR AMENCAPITAL 1
- FCPR AMENCAPITAL 2
- FCPR AMENCAPITAL 3
- FCPR AMENCAPITAL 4

**AVIS DU CMF**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la  
Société El Amana Takaful  
initiée par Al Baraka Bank Tunisia de concert avec Al Baraka SICAR**

Par décision n° 49 du 12 juillet 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle ont été soumises Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, visant le reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacune en ce qui la concerne.

**I- Identité des initiateurs :**

Al Baraka Bank Tunisia, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0031041F,

agissant de concert avec :

la société Al Baraka SICAR, société de droit tunisien immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1719775R, et dont le capital est détenu à concurrence de 99,9% par Al Baraka Bank Tunisia,

sont les initiatrices de l'OPA obligatoire et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 26 du 11/05/2023 :

-autorisant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à acquérir un bloc de titres leur conférant de concert une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société El Amana Takaful.

L'opération en question a été réalisée en date du 19/05/2023 et a porté sur l'acquisition par Al Baraka Bank Tunisia de 28 782 actions El Amana Takaful et par la société Al Baraka SICAR de 241 218 actions El Amana Takaful, soit un total de **270 000** actions El Amana Takaful représentant de concert **19,15%** du capital de ladite société,

-soumettant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Al Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène -1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :**

- Al Baraka Bank Tunisia détient 448 632 actions représentant 31,81% du capital de la société El Amana Takaful.

- la société Al Baraka SICAR détient 241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.

Soit, au total 689 850 actions représentant de concert 48,92% du capital de la société El Amana Takaful.

#### **IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR visent l'acquisition, par cette dernière du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas, soit **720 301** actions représentant **51,08%** du capital de la société. La société Al Baraka SICAR s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### **V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **21,557 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du Règlement général de la Bourse.

#### **VI- But de l'offre :**

L'acquisition de la compagnie d'assurance El Amana Takaful permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins de ses clients et attirer de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire ses coûts : réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

Le renforcement de la participation du Groupe Al Baraka dans la société EL Amana Takaful permettra d'harmoniser la gouvernance au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre plus efficacement sa stratégie de groupe.

#### **VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :**

##### **a) - Politique industrielle :**

- **Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

- **Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir le même mode de gouvernance tel qu'il se présente actuellement.

##### **b) - Politique financière :**

Le Groupe Al Baraka s'engage à préserver et consolider la solidité financière de la société El Amana Takaful.

##### **c) - Politique sociale :**

La Direction Générale de la société El Amana Takaful sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. Les initiatrices s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

#### **VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :**

Les initiatrices de l'offre détiennent avant l'offre, de concert, la participation la plus importante dans le capital la société visée (soit 48,92%) et sont représentées au niveau de son conseil d'administration.



**IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :**

Néant.

**X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **20 jours de bourse** allant du **17 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus**.

**XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **15 août 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

**2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

**3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**5- Négociation en bourse :**

La négociation en bourse des actions El Amana Takaful sera suspendue durant les séances de bourse des 13 et 14 juillet 2023, et reprendra à partir du 17 juillet 2023.

**XII- Renseignements relatifs à la société visée:**

**1-Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société El Amana Takaful

-**Siège social :** 13 rue Borgine, Montplaisir -1073 Tunis-

- **Téléphone :** (+216) 80 10 51 51 **Fax :** (+216) 71 90 12 51

-**Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15 avril 2013

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal : Proposer les services d'assurance sous le cadre de l'assurance Takaful en respect des principes charaiques Islamiques et des normes comptables tunisiennes spécifiques aux sociétés d'assurance Takaful.

- **Identifiant unique** : 1288542B

- **Exercice social** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## 2-Administration, direction et contrôle :

### Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Abdullah Abdulrahim SABBAHI	Lui-même	Président	2022-2024
M. Abdellatif CHAABANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024
Al Baraka Bank Tunisia	Mohamed EL MONCER	Administrateur	2022-2024
COMAR	Lotfi BEN HAJ KACEM	Administrateur	2022-2024
Al Baraka SICAR	Radouane KHELIA	Administrateur	2023-2024
ASTREE	M. Abdel Monem KOLSI	Administrateur	2022-2024
TUNIS RE	M. Mostafa KOTRANE	Administrateur	2022-2024
BEST LEASE	M. Aissa HIDOUSI	Administrateur	2022-2024
AFRIVISION	**	Administrateur	2022-2024
M. Mohammed DAOUES	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024
M. Rachid TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024

\*\* Suite au décès du Feu Sadok MZABI, Administrateur représentant de la société AFRIVISION, cette dernière n'a pas encore nommé un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la société El Amana Takaful.

### Direction :

**M. Abdellatif CHAABANE** : Directeur général.

### Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
<b>Cabinet FMBZ KPMG Tunisie</b> Représenté par Mme. Emna Rachikou,	KPMG 6, Rue du Rial – Les Berges du Lac II Tunis	2022-2024
<b>Cabinet ECC Mazars Tunisie</b> Représenté par Mr Mohamed Hedi Kammoun	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh - Les Berges du Lac- Tunis-	2022-2024

### 3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 14 101 510 dinars ;
- **Nombre total des droits de vote** : 1 410 151 droits de votes ;
- **Nombre total des titres** : 1 410 151 titres ;

**Répartition du capital après acquisition du bloc de contrôle par le Groupe Al Baraka :**

Actionnaires	Nombre de titres	Valeur en dinars	Part dans le capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
AL BARAKA BANK TUNISIE	448 632	4 486 320	31,81%	448 632	31,81%
COMAR	270 000	2 700 000	19,15%	270 000	19,15%
AL BARAKA SICAR	241 218	2 412 180	17,11%	241 218	17,11%
ASTREE Assurances	180 000	1 800 000	12,76%	180 000	12,76%
TUNIS RE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
BEST LEASE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
AFRIVISION	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
DALMAS	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
Minoterie de la Soukra	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
ABDULELAH ABDULRAHIM SUBBAHI	150	1 500	0,01%	150	0,01%
ABDELLATIF CHAABANE	151	1 510	0,01%	151	0,01%
<b>Total</b>	<b>1 410 151</b>	<b>14 101 510</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 410 151</b>	<b>100,00%</b>

**4- Situation financière de la société :**

**Etats financiers de la société El Amana Takaful arrêtés au 31 décembre 2022 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6862 du 16/05/2023.

**5- Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée**

Néant

**6- Accords entre la société et les tiers :**

Néant

**7- Avis du conseil d'administration sur l'offre publique :**

Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful réuni le 23 mai 2023, a pris connaissance de la réalisation de cession d'un bloc de titres au profit de Al Baraka Bank et Al Baraka SICAR et la soumission de ces derniers par le CMF à une offre publique d'achat obligatoire sur le reste du capital totalisant 51,08%, soit 720 301 titres. Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful n'a aucune objection dans ce sens.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances (S.A)**  
**SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis**

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

En KDT :

Primes émises nettes	Éléments	T2 2023	T2 2022	S1 2023	S1 2022	31/12/2022(*)
	<b>Vie</b>		<b>4 148</b>	<b>38 184</b>	<b>12 688</b>	<b>41 509</b>
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	865	606	2 093	1 748	3 684
	Transport	432	468	1 000	909	2 211
	Santé	1 643	1452	3 358	2 574	5 524
	Automobile	34 116	31 024	68 118	64 275	127 504
	<b>Non Vie</b>	<b>37 056</b>	<b>33 549</b>	<b>74 569</b>	<b>69 506</b>	<b>138 922</b>
	<b>Total</b>	<b>41 204</b>	<b>71 733</b>	<b>87 257</b>	<b>111 015</b>	<b>189 016</b>

Sinistres réglés	Éléments	T2 2023	T2 2022	S1 2023	S1 2022	31/12/2022(*)
	<b>Vie</b>		<b>1 178</b>	<b>790</b>	<b>2 811</b>	<b>1 564</b>
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	34	1083	162	1 153	1 830
	Transport	110	395	304	463	769
	Santé	1 994	1160	3 055	2 133	4 755
	Automobile	24 519	27 211	40 178	48 641	98 501
	<b>Non Vie</b>	<b>26 657</b>	<b>29 848</b>	<b>43 700</b>	<b>52 390</b>	<b>105 854</b>
	<b>Total</b>	<b>27 835</b>	<b>30 638</b>	<b>46 511</b>	<b>53 954</b>	<b>110 356</b>

Primes cédées	Éléments	T2 2023	T2 2022	S1 2023	S1 2022	31/12/2022 (*)
	<b>Vie</b>		<b>295</b>	<b>324</b>	<b>636</b>	<b>559</b>
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	682	380	1852	1 233	2 148
	Transport	445	468	905	727	1 929
	Santé	-	613	-	613	0
	Automobile	134	1 553	614	1 960	1 620
	<b>Non Vie</b>	<b>1 128</b>	<b>3 014</b>	<b>3 237</b>	<b>3 921</b>	<b>5 697</b>
	<b>Total</b>	<b>1 422</b>	<b>3 338</b>	<b>3 873</b>	<b>5 092</b>	<b>7 555</b>

Éléments	T2 2023	T2 2022	S1 2023	S1 2022	31/12/2022(*)
Produits de placements	<b>9 353</b>	<b>7 617</b>	<b>18 564</b>	<b>14 038</b>	<b>31 808</b>
Dont revenus financiers	9 283	7 115	18 339	13 536	30 844

Éléments	T2 2023	T2 2022	S1 2023	S1 2022	31/12/2022(*)
Commissions	5 291	4 701	10 816	9 757	19 216
<b>Total</b>	<b>5 291</b>	<b>4 701</b>	<b>10 816</b>	<b>9 757</b>	<b>19 216</b>

**Remarque :**

- Les indicateurs au 31/12/2022 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

## I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n°26 à 31).

### **Les principes comptables les plus significatifs :**

**Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes :** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

**Les Primes cédées :** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

**Charges de commissions :** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

**Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) :** La charge de sinistres comprend les sinistres réglés nets de recours encaissés<sup>1</sup> et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

**La constatation des produits des placements :** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

## II- FAITS SAILLANTS AU 30.06.2023 :

- Au 30.06.2023, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 87.3MD contre 111 MD au 30.06.2022, soit une régression de 21.4%, compte non tenu de la réalisation d'un contrat important en assurance vie de 34 MD en 2022, cette régression aurait été une évolution de 13.3%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 74.6MD contre 69.5MD au 30.06.2022, soit un taux d'évolution de 7.3%, qui provient essentiellement de l'augmentation des primes émises des branches automobiles, IRDS et santé.

---

<sup>1</sup> Pour les branches non-vie

- Les primes émises vie ont enregistré une diminution de 28.8 MD, passant de 41,5 MD au 30.06.2022 à 12.7MD au 30.06.2023. Si l'on exclut la réalisation d'un contrat important de 34 MD en 2022, l'évolution aurait été de +7%.
- Les sinistres réglés totalisent 46.5MD contre 53.9MD au 30.06.2022 soit une diminution de -13.8%. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la liquidation des sinistres notamment pour la branche automobile de 8.4MD. (La baisse des règlements est considérée comme le fruit du maintien d'une politique de souscription sélective.)
- Les produits financiers ont augmenté de 4.5MD, passant de 14 MD au 30.06.2022 à 18.6MD au 30.06.2023.
- Les commissions ont augmenté de 1.1MD (10.9%), cette variation provient essentiellement de l'augmentation des primes émises auto & vie.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société CELLCOM publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

INDICATEURS (En MTND)	DU 01/04/2023 AU 30/06/2023	DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2023 AU 30/06/2023	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022*
<b>Total des revenus (hors taxes)</b>	10.2 MD	12.3 MD	19.3 MD	24.8 MD	61.6 MD
<b>Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)</b>	8.4 MD	11.03 MD	16.1 MD	21.6 MD	54.7 MD
<b>Charges financières</b>	0.21 MD	0.4 MD	0.5 MD	0.9 MD	1.5 MD
<b>Produits financiers</b>	-	-	-	-	0.1 MD
<b>Trésorerie nette</b>	1.2 MD	0.38 MD	1.2 MD	0.38 MD	4.6 MD
<b>Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)</b>	60	90	60	90	90
<b>Nombre de points de vente</b>	270	32	270	32	32
<b>Masse salariale</b>	0.53 MD	0.74 MD	1.1 MD	1.34 MD	2.8 MD
<b>Effectif moyen</b>	67	76	67	78	69

\*Les chiffres au 31/12/2022 sont encours d'audit

\*\* Les indicateurs trimestriels de l'exercice 2023, ci-dessus publiés sont extraits des livres comptables non audités et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

\*\*\* Tous les chiffres publiés sont libellés en Dinar Tunisien (TND)

### Chiffre d'affaires :

► Le chiffre d'affaires réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2023 a connu une baisse de **22%** par rapport à la même période en 2022, pour s'établir à **19.3 MD**, en effet :

► Le chiffre d'affaires GSM du 2<sup>e</sup> trimestre 2023 est de 8.7 MDT, pour s'établir consolidé au 1<sup>er</sup> semestre 2023 à 16.6 MTD. On constate une diminution de l'activité GSM sur le marché international et en particulier sur le marché national avec une chute de **-49%** en 2022, et une même tendance baissière de plus **-27%** en 2023, résultant en une baisse du marché sur deux ans de **62%** principalement du aux nouvelles taxes douanières de 29%. Ajouté à cela le manque de composants électroniques en début d'année 2023 résultant en une manque de commandes prévues impactant le CA de **-40%**.

Malgré ces indicateurs à la baisse du secteur GSM, Cellcom réalise un CA meilleur que la tendance marché d'une chute de seulement de **21%** (vs **62%**) comparé au Q2-2022. L'activité du Smartphone se stabilise et la tendance s'améliore à la fin du 2e trimestre 2023.

► Le chiffre d'affaires Recharge du 2e trimestre 2023 est de 1.42 MDT pour s'établir consolidé au 1er semestre 2023 à 2.54 MDT. On constate une augmentation de l'activité de **14%** comparée au Q2-2022.

A noter aussi que Cellcom a introduit une nouvelle activité de recharges électroniques afin d'augmenter sa part de marché.

### Marge brute :

► La marge brute est de 1.8 M Mtnd durant le 2e trimestre 2023 contre 1.27 Mtnd pour la même période 2022, soit une augmentation de la marge de 42%

► Le taux de la marge brute au 2ème trimestre 2023 s'élève à 21.4% contre 11.5% soit une augmentation de 86% pour la même période 2022

► Le taux de marque brute au 2ème trimestre 2023 s'élève à 17.64% contre 10.32% soit une augmentation de 71% pour la même période 2022

### Charges financières :

► Au 30 juin 2023, les charges financières s'élèvent à **0.5 MD** contre **0.9 MD** au 30 juin 2022, une amélioration de **45%**. Cette baisse résulte de l'impact favorable du cours de change USD/TND durant le premier semestre 2023 **et du paiement d'une grande partie de la dette.**

### Trésorerie Nette :

► La trésorerie nette a atteint **1.2 MD** au 30/06/2023 contre **0.38 MD** au 30/06/2022 une amélioration de **216%**

### Délai moyen de règlement fournisseurs :

► Le délai moyen de règlement des fournisseurs est passé à **60 jours** au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 comparé à la même période de 2022.

### Masse salariale :

► Au 30 juin 2023, la masse salariale s'élève à **1.1 MD** contre **1.34 MD** soit une baisse de **18%** par rapport à la même période en 2022 ;

### Effectif moyen

► L'effectif moyen au 30/06/2023 s'élève à **(67)**, contre **(78)**, marquant ainsi une baisse de **14%** comparée à la même période pour le premier semestre 2022.



<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

EN DINARS

Arrêté au 30/06/20223	DU 01/04/2023	DU 01/04/2022	AU 30/06/2023	AU 30/06/2022	VAR%	AU 31/12/2022
	AU 30/06/2023	AU 30/06/2022				
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>369 418 044</b>	<b>304 360 399</b>	<b>721 404 459</b>	<b>589 018 636</b>	<b>22,48%</b>	<b>1 283 281 930</b>
- Intérêts	264 424 064	211 519 011	534 022 557	428 362 475	24,67%	950 391 186
- Commissions en produits	33 400 261	37 747 073	66 213 408	67 954 167	-2,56%	137 777 848
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	71 593 719	55 094 315	121 168 494	92 701 994	30,71%	195 112 896
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>192 263 982</b>	<b>136 675 745</b>	<b>374 065 823</b>	<b>263 196 562</b>	<b>42,12%</b>	<b>593 853 620</b>
- Intérêts encourus	189 471 967	134 506 500	369 176 414	259 509 786	42,26%	584 296 700
- Commissions encourues	2 792 015	2 169 245	4 889 409	3 686 776	32,62%	9 556 920
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>177 154 062</b>	<b>167 684 655</b>	<b>347 338 637</b>	<b>325 822 073</b>	<b>6,60%</b>	<b>689 428 310</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 201 905</b>	<b>1 943 714</b>	<b>4 695 539</b>	<b>3 847 020</b>	<b>22,06%</b>	<b>8 245 494</b>
<b>5- Charges opératoires</b>	<b>90 194 094</b>	<b>83 739 646</b>	<b>165 739 369</b>	<b>153 365 144</b>	<b>8,07%</b>	<b>293 876 377</b>
- Frais de personnel	66 015 060	60 030 742	115 885 702	105 487 179	9,86%	194 968 437
- Charges générales d'exploitation	24 179 034	23 708 904	49 853 667	47 877 965	4,13%	98 907 940
<b>6- Structure du portefeuille</b>			<b>2 513 244 804</b>	<b>1 895 092 441</b>	<b>32,62%</b>	<b>2 362 185 379</b>
- Portefeuille-titres commercial (*)			907 046 881	591 936 072	53,23%	906 581 950
- Portefeuille-titres d'investissement			1 606 197 923	1 303 156 369	23,25%	1 455 603 429
<b>7- Encours des crédits (1)</b>			<b>10 680 760 216</b>	<b>10 373 746 599</b>	<b>2,96%</b>	<b>10 860 413 690</b>
<b>8- Encours des dépôts , dont</b>			<b>9 656 977 646</b>	<b>9 256 795 057</b>	<b>4,32%</b>	<b>9 863 201 900</b>
- Dépôts à vue			3 648 387 829	3 669 147 534	-0,57%	3 699 345 046
- Dépôts d'épargne			4 031 695 454	3 680 004 189	9,56%	3 870 737 997
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>			<b>625 156 952</b>	<b>579 618 510</b>	<b>7,86%</b>	<b>631 433 493</b>
<b>10- Capitaux propres (2)(*)</b>			<b>1 255 958 815</b>	<b>1 203 571 785</b>	<b>4,35%</b>	<b>1 203 281 876</b>

\* les données au 30/06/2022 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION  
DES INDICATEURS D'ACTIVITE  
TRIMESTIELS ARRETES AU 30/06/2023**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE**

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 juin 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1 COMPTABILISATION DES REVENUS SUR CREDITS A LA CLIENTELE**

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

**2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres**

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

**2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents**

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.  
Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.  
Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.  
Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.
  
- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.  
Les revenus des titres à revenus fixes sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.  
Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

### **2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents**

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

### **2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.**

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### **2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.**

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération.

Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

## **FAITS SAILLANTS AU 30 JUIN 2023**

A fin juin 2023, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

**1) Les dépôts de la clientèle** ont enregistré une progression de 400,2 millions de dinars ou 4.32% entre juin 2022 et juin 2023 pour s'établir à 9.657,0 millions de dinars provenant des variations différenciées suivantes :

- Dépôts à vue : - 20,8 millions de dinars ou - 0.57% pour s'établir à 3.648,4 millions de dinars et représenter 37.78% de l'ensemble des dépôts à fin juin 2023 contre 3.669,1 millions de dinars à fin juin 2022.
- Dépôts d'épargne : + 351,7 millions de dinars ou 9.56% pour atteindre 4.031,7 millions de dinars ou une part de 41.75 % contre 3.680,0 millions de dinars une année auparavant.

- Dépôts à terme : + 78,6 millions de dinars ou 5,01% qui se sont établis à 1.646,5 millions de dinars et ont représenté une part de 17.05 % à fin juin 2023 (1.568,0 millions de dinars en juin 2022).
- 2) **Les ressources d'emprunt** se sont élevées à 625,2 millions de dinars à fin juin 2023, en progression de 45,5 millions de dinars ou 7.86% par rapport à leur niveau à fin juin 2022 (579,6 millions de dinars) :
- Emprunts obligataires et privés : - 25,8 millions de dinars ou - 7.29%
  - Ressources spéciales : + 71,3 millions de dinars ou 31.57%
- 3) **Les crédits nets à la clientèle (hors la dotation aux provisions relative au deuxième trimestre 2023)** ont progressé de 307,0 millions de dinars ou 2.96% pour s'établir à 10.680,8 millions de dinars au terme du deuxième trimestre 2023 contre 10.373,7 millions de dinars une année auparavant.
- 4) **Le portefeuille titres commercial** a atteint un encours de 907,0 millions de dinars, soit un accroissement de 315,1 millions de dinars ou 53.23% par rapport à son niveau enregistré à fin juin 2022 (591,9 millions de dinars).
- 5) **Le portefeuille titres d'investissement** a enregistré une hausse de 303,0 millions de dinars ou 23.25 % pour s'établir à 1.606,2 millions de dinars à fin juin 2023.
- 6) **Le produit net bancaire** s'est amélioré de 21,5 millions de dinars ou 6.60% comparativement à fin juin 2022 pour se situer à 347,3 MD. Cette situation résulte de l'effet de :
- **La hausse des Produits d'exploitation bancaire** de 132,4 millions de dinars ou 22.48 % pour s'établir à 721,4 millions de dinars à fin juin 2023.
  - **La hausse des Charges d'exploitation bancaire** de 110,9 millions de dinars ou 42.12%, lesquelles se sont établies à 374,1 millions de dinars à fin juin 2023 contre 263,2 millions de dinars au terme du deuxième trimestre 2022.
- 7) **Les charges opératoires** ont augmenté de 12,4 millions de dinars ou 8.07% et se sont établies à 165,7 millions de dinars à fin juin 2023.
- 8) **Le coefficient d'exploitation** s'est situé à 47.72 % au terme du deuxième trimestre 2023 contre 47.07% une année auparavant.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-

SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

#### 1- LA SOCIETE SAH Tunisie

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 :

Indicateurs (En KTND)	2Trim 2023	2Trim 2022	Variation en %	Cumul au 30 juin 23	Cumul au 30 juin 22	Variation en %	Exercice Clos au 31/12/2022*
<b>Revenus (Hors Taxes)</b> (1)	<b>122 125</b>	<b>117 594</b>	<b>+3.9%</b>	<b>249 628</b>	<b>224 411</b>	<b>+11.2%</b>	<b>483 711</b>
Local	94 985	90 564	+4.9%	195 840	178 553	+9.7%	383 293
Export	27 140	27 030	+0.4%	53 787	45 859	+17.3%	100 418
<b>Production valorisée</b> (2)				<b>252 572</b>	<b>229 611</b>	<b>+10%</b>	<b>439 249</b>
<b>Investissement</b> (3)				<b>4 086</b>	<b>6 407</b>	<b>-36.2%</b>	<b>15 585</b>
<b>Structure d'endettement</b> (4)				<b>250 385</b>	<b>192 806</b>	<b>+29.9%</b>	<b>217 035</b>
Endettement à CT				214 736	151 814	+41.4%	180 958
Emprunt à LMT				35 649	40 992	-13.0%	36 077

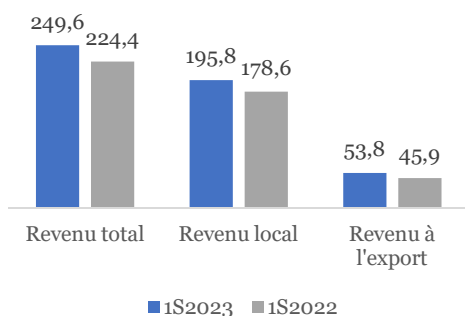
*Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars, en hors taxes et nets des RRR*

*Les chiffres du 2ème trimestre 2022 ont été retraités pour des fins de comparabilité*

*\*Les chiffres de l'exercice clos 2022 sont audités.*

- (1) Les revenus réalisés au 30 juin 2023 s'élèvent à 249.6 millions de dinars contre 224.4 millions de dinars au 30 juin 2022, soit une croissance de 11.2%.
- (2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle enregistre une variation proportionnelle à la variation des revenus et prend en compte les stocks des commandes non encore livrées.
- (3) Les investissements au 30 juin 2023 s'élèvent à 4 086 millions de dinars contre 6 407 millions de dinars pour la même période en 2022.
- (4) L'endettement s'élève au 30 juin 2023 à 250.4 millions de dinars contre 217.0 millions de dinars au 31 décembre 2022.

#### Evolution des ventes cumulées au 30 juin (Millions de DT)



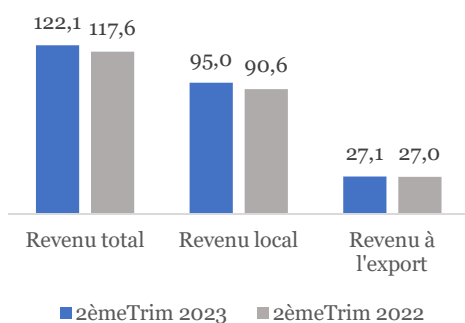
#### Revenus

Au 30 juin 2023, SAH Tunisie a reporté des ventes nettes cumulées de 249.6 millions de dinars, soit une croissance de 11.2% par rapport à la même période de l'année 2022, et ce grâce notamment à la bonne performance des ventes à l'export qui ont augmenté de 17.3% pour se situer à 53.8 millions de dinars contre 45.9 millions de dinars au 30 juin 2022. Les ventes du 2ème trimestre 2023 ont atteint 122.1 millions de dinars, en augmentation de près de 4% par rapport au 2ème trimestre 2022.

**Marché local :** Le chiffre d'affaires local cumulé s'est établi à 195.8 millions de dinars, soit une croissance de 9.7% par rapport à l'année 2022. L'évolution des ventes locales de SAH a été principalement tirée par les gammes d'hygiène papier et féminine avec des évolutions respectives de 20% et 18%.

### Evolution des ventes au 2ème trimestre

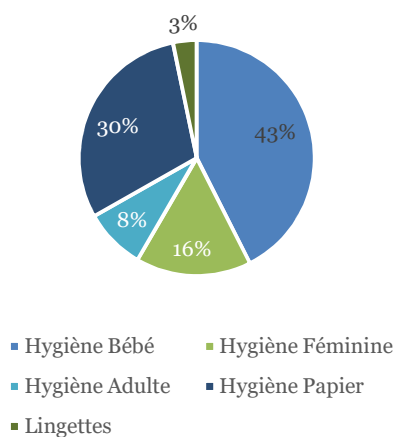
(Millions de DT)



**Marché à l'export :** Au 30 juin 2023, les ventes à l'export cumulées de SAH Tunisie ont atteint 53.8 millions de dinars, soit une croissance de 17.3%. L'augmentation des ventes à l'export a été tirée par la croissance des ventes sur les gammes hygiène adulte et hygiène féminine avec des croissances respectives de 41% et 25%.

**Répartition des ventes par gamme :** Au 30 juin 2023, les ventes d'hygiène bébé représentent 43% des ventes totales de SAH Tunisie, suivies des ventes des articles d'hygiène papier avec 30%. Les contributions des gammes féminine et adulte se sont respectivement établies à 16% et 8%.

### Répartition des ventes par gamme au 30 juin 2023



### Investissement

Les investissements ont atteint 4.1 millions de dinars durant le premier semestre 2023, et correspondent principalement aux acquisitions de matériels industriels et informatiques.

### Endettement

Le niveau d'endettement global est passé de 217.0 millions de dinars au 31 décembre 2022 à 250.4 millions de dinars au 30 juin 2023. L'endettement global a augmenté par l'effet de l'accroissement de l'endettement à court terme, contracté pour financer les stocks de matières premières.

## 2- LE GROUPE SAH

Le groupe SAH LILAS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés à la date du 30 juin 2023 :



Chiffres non audités exprimés en millions de dinars, en hors taxes et nets des RRR

## Détails des revenus consolidés réalisés au 30 juin 2023 du groupe SAH :

Indicateurs (En KTND)	2Trim 2023	2Trim 2022	Variation en %	Cumul au 30 juin 23	Cumul au 30 juin 22	Variation en %	Exercice clos au 31/12/2022 *
<b>Revenus Consolidés (Hors Taxes)</b>	<b>219 860</b>	<b>220 159</b>	<b>-0.1%</b>	<b>437 998</b>	<b>401 880</b>	<b>+9.0%</b>	<b>868 773</b>
Local consolidé	134 205	129 699	+3.5%	267 709	246 677	+8.5%	525 776
International	85 654	90 460	-5.3%	170 290	155 203	+9.7%	342 996

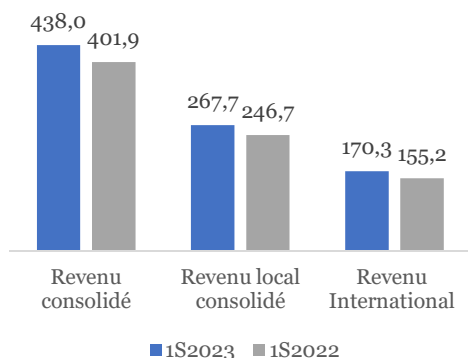
Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars, en hors taxes et nets des RRR

Les chiffres du 2ème trimestre 2022 ont été retraités pour des fins de comparabilité

\*Les chiffres de l'exercice clos 2022 sont audités.

## Performances commerciales

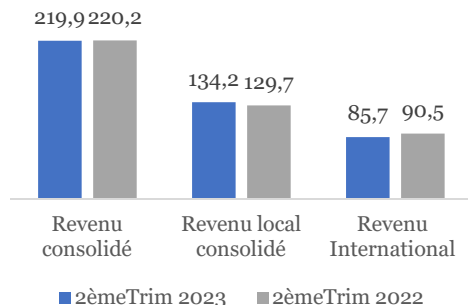
### Evolution des revenus consolidés cumulés au 30 juin (Millions de DT)



Au 30 juin 2023, les revenus nets consolidés ont atteint 438.0 millions de dinars contre 401.9 millions de dinars à fin juin 2022, soit un chiffre d'affaires additionnel de 36.1 millions de dinars et une hausse annuelle de 9.0%.

L'augmentation des revenus nets consolidés à fin juin 2023 est spécialement tirée par la performance commerciale de SAH Tunisie dont les revenus nets ont atteint 249.6 millions de dinars, soit une hausse de 11.2%. Les ventes d'Azur Détergent ont atteint 80.3 millions de dinars, soit une croissance globale de près de 3%. Aussi, SAH Libye a reporté des ventes de 10.9 millions de dinars, en augmentation de 46.5% par rapport à la même période en 2022.

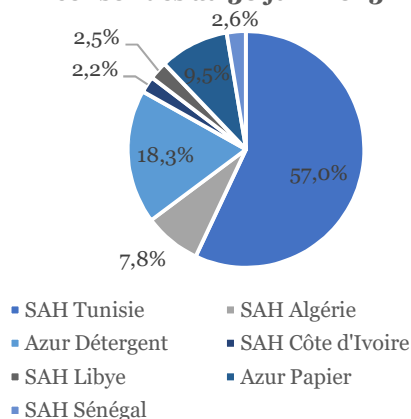
### Evolution des revenus consolidés trimestriels (En millions de DT)



Les ventes de la filiale SAH Algérie ont atteint 34.2 millions de dinars contre 24.6 millions de dinars au 30 juin 2022, soit une croissance annuelle de 39.2%. Les ventes de la filiale SAH Sénégal ont enregistré une croissance remarquable pour atteindre un chiffre d'affaires semestriel de 11.5 millions de dinars au 30 juin 2023, soit une croissance globale de 54%.

Au deuxième trimestre 2023, les ventes du groupe ont atteint 219.9 millions de dinars, stables comparées au deuxième trimestre 2022. Les ventes locales ont augmenté de 3.5% contre une diminution des ventes régionales de 5.3%.

### Contribution des sociétés du groupe dans les revenus nets consolidés au 30 juin 2023



La répartition des revenus nets consolidés (retraités des ventes inter-groupe) par filiale montre que SAH Tunisie contribue à hauteur de 57%, suivie par Azur Détergent et Azur Papier dont les ventes représentent 18.3% et 9.5% des ventes globales, respectivement.

## Perspectives 2023

Sur le plan du développement commercial, le groupe SAH avance à grands pas dans la finalisation de son projet de produits cosmétiques sis à El Zriba. En effet, le lancement de la production est prévu pour le dernier trimestre de l'année en cours avec une commercialisation de plus de 200 produits sur le marché local. Les prévisions de croissance sur les filiales régionales, et notamment SAH Libye, SAH Algérie et SAH Sénégal, sont en ligne avec les performances observées sur les premier et deuxième trimestres 2023. En termes de profitabilité, le groupe SAH prévoit une amélioration de ses marges sur le deuxième semestre 2023 compte tenu de la tendance baissière des prix des matières premières.

---

2023 - AS - 1049



<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 :**Revenus**

Revenus par catégorie	Tr.2 2022	Tr 2 2023	1 <sup>er</sup> Semestre 2022	1 <sup>er</sup> Semestre 2023	Exercice 2022
<b>1- REVENUS</b>	135 487	283 900	201 141	358 018	360 817
<b>Revenus des participations</b>					96 587
Plus-values sur cession d'actions					0
Dividendes					96 587
<b>Revenus des placements</b>	135 487	283 900	201 141	358 018	264 230
Plus-values sur cession d'actions					
Sicav	113 972	8 649	179 350	82 767	242 382
Dividendes (actions Sicav)	20 946	274 896	20 946	274 896	20 946
Autres revenus	570	356	845	356	902
<b>2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	10 750	573 565	10 750	628 565	136 929
Frais sur titres de participation	4		4		415
Pertes sur cession des titres (Sicav+actions en bourse)	10 746	200 019	10 746	200 019	14
Provisions et moins-value latente		373 546		428 546	136 500
<b>3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS</b>		5 209 390	5 945 210	5 209 390	6 005 460
Capital social			966 000	966 000	966 000
Autres fonds propres (*)			4 979 210	4 243 390	5 039 460

**Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements**

Catégorie des projets et secteurs d'activité	TR 2. 2022	TR 2.2023	1 <sup>er</sup> Semestre 2022	1 <sup>er</sup> Semestre 2023	Exercice 2022
<b>Nombre de projets</b>	Approbations	0	0	0	0
	Décaissements	0	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0	1
<b>Montants en dinars</b>	Approbations	0	0	0	0
	Décaissements	0	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0	398 279

## PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

### Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 31/12/2022	Au 30/06/2023
<b>Nombre</b>	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Montant</b>	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	<b>Total</b>	<b>4 518 701</b>	<b>4 518 701</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>		<b>3 439 687</b>	<b>3 439 687</b>

## PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

### Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 31/12/2022	Au 30/06/2023
<b>Nombre</b>	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Montant</b>	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	<b>Total</b>	<b>4 518 701</b>	<b>4 518 701</b>

### *Commentaires sur les indicateurs du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2023*

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 ont été revues par le commissaire aux comptes,

2- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023,

3- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision. En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

4- Tuninvest Sicar continue à interagir de manière régulière et à apporter son soutien aux sociétés du portefeuille dans le contexte économique difficile auxquels nos entreprises sont confrontées.

---

2023 – AS – 1050

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**  
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ARTES réuni le 24 juillet 2023 a décidé de distribuer un dividende de 1,000 dinar par action.

La date de détachement est fixée pour le vendredi 18 août 2023.

---

2023 – AS – 1051

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**MODIFICATION DES COMMISSIONS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION**

**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifiée et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996

**Siège social** : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

**Modification de la commission de gestion**

SICAV TRESOR porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par la SICAV en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de **0,20% TTC** à **0,30% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> août 2023**.

**Modification de la commission de distribution**

SICAV TRESOR porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée par la SICAV en faveur de ses distributeurs (BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS) et partagée entres elles au prorata de leurs distributions, en la portant de **0,20% TTC** à **0,30% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> août 2023**.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**Emprunt Obligatoire  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
«Microcred 2023-01 »**

La société « Microcred SA » porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Microcred 2023-01 » de 20 millions de dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 30/06/2023, **ont été clôturées le 18/07/2023, pour un montant de 20 millions de dinars.**

---

2023 - AS - 1053

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AVIS DE PASSAGE A LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

**SOCIETE MAGASIN GENERAL SA**  
**Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions**  
**de nominal 1 dinar entièrement libérées**  
**Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis**

La Société Magasin Général SA « SMG » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 15/05/2023 au 14/07/2023 et du 20/07/2023 au 21/07/2023, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 27/07/2023 au 31/07/2023 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 17/04/2023 sous le N°23-1100.

---

2023 - AS - 1054

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire

### «Attijari Leasing 2023-1»

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **31 mai 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **10 juillet 2023**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,70% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :****Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21 août 2023** et clôturées au plus tard le **20 octobre 2023**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (Cf : Notation de l'emprunt).**



Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 octobre 2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 août 2023** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

**But de l'émission :**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2023 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 280 millions de dinars.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « Attijari Leasing 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **20 octobre 2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 octobre 2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 octobre 2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,70%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2023-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

[Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-\(tun\)' \(fitchratings.com\)](https://www.fitchratings.com)

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A-(EXP)(tun)**», à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **12 juillet 2023**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-1105**, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2023 ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2023 et le 31/08/2023.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Il doit être également accompagné par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire

### « ATL 2023-2 »

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :****Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale :**

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.



**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres :**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/07/2023** sous le n°**23-1104**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2023** sous le n° **23-003**, des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).**

**Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,504	113,540
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	157,220	157,279
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	130,342	130,385
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	141,480	141,532
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	135,888	135,926
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	137,886	137,943
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	130,448	130,489
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,469	52,485
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,192	38,206
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	130,051	130,096
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	114,351	114,389
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,975	114,018
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,177	20,184
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	138,404	138,458
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP WAF A OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,617	135,655
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,063	13,066
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	193,669	193,739
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,950	12,953
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,814	109,853
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	113,264	113,308
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,801	15,807
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,125	2,129
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,103	70,120
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	150,571	150,442
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	114,773	114,807
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,305	121,343
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	162,164	162,164
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	600,205	600,395
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	157,744	157,378
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	193,812	194,752
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	108,394	107,986
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,942	145,018
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	176,179	176,196
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	163,300	163,255
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,973	25,951
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,303	102,391
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,076	1,079
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,084	1,088
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 522,907	2 524,057
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	159,805	160,059
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	257,023	258,374
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,263	3,261
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,904	2,903
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	59,317	59,024
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,415	1,416
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,289	1,295
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,296	1,304
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,796	15,815
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,208	12,281
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,598	15,652
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 005,661
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	98,405	98,146
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,303	1,303

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,830	109,865	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,384	99,413	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	106,091	106,129	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,674	103,710	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	104,768	104,807	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,917	108,950	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	105,149	105,187	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,653	102,695	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,678	105,716	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,585	106,625	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,872	104,910	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,387	104,424	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,955	102,993	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,492	106,512	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	103,186	103,221	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,821	100,838	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	107,144	107,173	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,810	102,841	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,607	112,640	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,515	104,553	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,745	108,788	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	103,471	103,526	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,513	107,618	
<b>SICAV MIXTES</b>								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	65,091	65,053	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	112,929	113,371	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,870	17,875	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	330,955	331,007	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 262,253	2 261,481	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,908	70,991	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,493	55,535	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,984	107,994	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,555	11,568	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,332	16,413	
89 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,792	18,788	
90 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	16,047	16,052	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	107,238	107,505	
92 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	87,264	87,824	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	91,550	92,156	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	104,131	104,335	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	103,358	103,054	
96 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,913	11,820	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	106,456	106,292	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	160,888	160,756	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,997	99,723	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,668	126,633	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	155,321	156,046	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	204,110	204,169	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,232	189,514	
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	180,987	181,049	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,728	25,759	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,572	155,542	
107 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 409,318	10 428,004	
108 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,452	156,099	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	100,147	100,672	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	5 012,171	5 027,674	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,842	10,900	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	173,084	173,097	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 834,397	11 900,945	
115 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 688,208	10 698,097	
116 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 309,902	10 329,338	
117 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 186,515	10 205,924	
118 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 050,678	10 069,898	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	128,861	129,281	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1055,907	1057,528	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

**La Compagnie Nouvelle d'Assurance SA**  
**« Attijari Assurance »**  
**Siège social :** des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,  
les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Juin 2023, la société ATTIJARI ASSURANCE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

### **I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie (ci-après dénommée l'Assemblée), après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **SECONDE RESOLUTION**

L'Assemblée, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2022, approuve les conventions mentionnées sans que les parties concernées ne participent au vote pour les conventions qui les concernent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée, constatant que l'exercice 2022 s'est soldé par un bénéfice net de + 13 157 977,115 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

- |   |                                  |                |
|---|----------------------------------|----------------|
| • | Bénéfice Net de l'exercice 2022  | 13 157 977,115 |
| • | Résultats reportés bénéficiaires | 33 433 475,383 |
-

• Bénéfices à affecter	46 591 452,498
• Réserves légales	-
• Bénéfices affectés au compte de résultats reportés	46 591 452,498

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée constatant la cooptation, par le Conseil d'Administration tenu le 29 août 2022, de Madame Fatima-Ezzahra EL IDRISSEI QAITOUNI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Assurance des personnes de Wafa Assurance SA (Maroc), née le 27/12/1963 à Marrakech de nationalité marocaine, titulaire du passeport n° WY 3128654 demeurant à Casablanca, 5 place le Maître de Breuil, en qualité d'administrateur de la Compagnie, décide d'approuver sa désignation pour un mandat de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2025 sur les comptes de l'Exercice social clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée constatant la cooptation, par le Conseil d'Administration tenu le 20 février 2023, de Monsieur Badra Eddine BELGHITI, Directeur Général Délégué de Wafa Assurance SA (Maroc), né le 09/06/1968 à Rabat de nationalité marocaine, titulaire du passeport n° OS053968 demeurant à Casablanca, 37 lot Rimini Ain Diab - Anfa, en qualité d'administrateur de la Compagnie, décide d'approuver sa désignation pour un mandat de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2025 sur les comptes de l'Exercice social clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés, en tant que gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance, telles que communiquées par le Directeur Général de la Compagnie conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'**unanimité**.

## II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

ACTIFS (En Dinars Tunisien)				
DESIGNATION	Au 31/12/2022			Exercice 2021
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Monant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	933 349	298 160	635 188	440 005
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0
	<b>933 349</b>	<b>298 160</b>	<b>635 188</b>	<b>440 005</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 225 730</b>	<b>1 066 593</b>	<b>159 137</b>	<b>196 801</b>
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	1 225 730	1 066 593	159 137	196 801
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	<b>1 225 730</b>	<b>1 066 593</b>	<b>159 137</b>	<b>196 801</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions	<b>14 675 357</b>	<b>1 382 461</b>	<b>13 292 896</b>	<b>3 529 280</b>
<i>AC311 Terrains et constructions d'exploitation</i>	14 675 357	1 382 461	13 292 896	3 529 280
<i>AC312 Terrains et constructions hors exploitation</i>	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	<b>615 391 066</b>	<b>6 587 239</b>	<b>608 803 827</b>	<b>533 230 202</b>
<i>AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>	48 922 821	6 587 239	42 335 583	19 325 659
<i>AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	490 986 536	0	490 986 536	452 396 792
<i>AC333 Prêts hypothécaires</i>	0	0	0	0
<i>AC334 Autres prêts</i>	75 481 708	0	75 481 708	61 507 751
<i>AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	0	0	0	0
<i>AC336 Autres</i>	0	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0
	<b>630 066 422</b>	<b>7 969 699</b>	<b>622 096 723</b>	<b>536 759 482</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
<i>AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler</i>	0	0	0	0
<i>AC520 Provision d'assurance vie</i>	94 107	0	94 107	100 635
<i>AC530 Provision pour sinistres ( Vie )</i>	412 595	0	412 595	268 678
<i>AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )</i>	0	0	0	0
<i>AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage</i>	0	0	0	0
<i>AC560 Autres Provision techniques ( Vie )</i>	0	0	0	0
<i>AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte</i>	0	0	0	0
	<b>506 702</b>	<b>0</b>	<b>506 702</b>	<b>369 313</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	<b>17 117 595</b>	<b>0</b>	<b>17 117 595</b>	<b>15 640 283</b>
<i>AC611 Primes acquises et non émises</i>	17 117 595	0	17 117 595	15 640 283
<i>AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe</i>	0	0	0	0
<i>AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance</i>	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	<b>664 118</b>	<b>0</b>	<b>664 118</b>	<b>414 645</b>
AC63 Autres créances	<b>4 843 658</b>	<b>0</b>	<b>4 843 658</b>	<b>4 771 595</b>
<i>AC631 Personnel</i>	383 706	0	383 706	242 280
<i>AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	4 001 160	0	4 001 160	3 932 005
<i>AC633 Débiteurs divers</i>	458 791	0	458 791	597 309
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0
	<b>22 625 370</b>	<b>0</b>	<b>22 625 370</b>	<b>20 826 523</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	<b>39 540 341</b>	<b>0</b>	<b>39 540 341</b>	<b>18 919 906</b>
AC72 Charges reportées	0	0	0	0
<i>AC721 Frais d'Acquisition reportés</i>	0	0	0	0
<i>AC722 Autres charges à répartir</i>	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	<b>28 830 478</b>	<b>0</b>	<b>28 830 478</b>	<b>24 173 998</b>
<i>AC731 Intérêts et loyers acquis non échus</i>	28 664 196	0	28 664 196	24 093 002
<i>AC732 Estimation de réassurance-acceptation</i>	0	0	0	0
<i>AC733 Autres comptes de régularisation</i>	166 283	0	166 283	80 996
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0
	<b>68 370 819</b>	<b>0</b>	<b>68 370 819</b>	<b>43 093 904</b>
<b>Total</b>	<b>723 728 393</b>	<b>9 334 452</b>	<b>714 393 941</b>	<b>601 686 029</b>

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b> (En Dinars Tunisien)		
<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT Au</b>	<b>MONTANT 2016</b>
	<b>2 022</b>	<b>2 021</b>
<b>Capitaux Propres</b>		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	46 591 452	33 433 475
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>57 591 452</b>	<b>44 433 475</b>
<b>Passifs</b>		
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	18 284
	<b>0</b>	<b>18 284</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</b>		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	609 749 818	517 771 279
PA330 Provision pour sinistres ( Vie )	12 584 682	11 897 711
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	16 993 955	12 612 311
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	35 701	47 577
PA360 Autres provisions techniques ( Vie )	0	0
	<b>639 364 156</b>	<b>542 328 878</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>478 882</b>	<b>333 349</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 979 526	5 145 336
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	1 056 755	997 865
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	2 008	2 475
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	654 501	523 437
PA634 Crédoiteurs divers	400 246	471 953
PA64 Ressources spéciales	0	0
	<b>7 036 280</b>	<b>6 143 200</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisations Passif	9 923 169	8 428 843
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	9 923 169	8 428 843
PA72 Ecart de conversion	0	0
	<b>9 923 169</b>	<b>8 428 843</b>
<b>Total du passif</b>	<b>656 802 488</b>	<b>557 252 553</b>



### III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest. Exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2021 Après affectation	<b>10 000 000</b>		<b>1 000 000</b>					<b>33 433 475</b>	<b>0</b>		<b>44 433 475</b>
Résultat de l'exercice 2022									<b>13 157 977</b>		<b>13 157 977</b>
Solde au 31/12/2022 Avant affectation	<b>10 000 000</b>		<b>1 000 000</b>					<b>33 433 475</b>	<b>13 157 977</b>		<b>57 591 452</b>
résultats suivant décision de l'AGO du 26/06/2023			<b>0</b>					<b>13 157 977</b>	<b>-13 157 977</b>		<b>-</b>
Dividendes distribués											
Solde au 31/12/2022 Après affectation	<b>10 000 000</b>		<b>1 000 000</b>					<b>46 591 452</b>	<b>0</b>		<b>57 591 452</b>

#### IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Représentant	Qualité	Mandat	Principale activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
<b>Moncef CHAFFAR</b>	<b>Lui-même</b>	Président	2021/2022/2023	Président des conseils d'administration de la Banque Attijari de Tunisie et de Attijari Assurance	Président (administrateur) du Conseil d'Administration à Attijari Bank TUNISIE Administrateur à Attijari Europe (France) Administrateur à CBAO (Sénégal).
<b>La Banque Attijari de Tunisie</b>	<b>M. Saïd Sebti</b>	Membre	2021/2022/2023	Banque	Administrateur à Attijari Leasing Administrateur à Attijari Intermédiation Administrateur à Attijari Recouvrement Administrateur à Attijari SICAR Administrateur à Attijari Gestion Administrateur à Attijari Immobilière Administrateur à Attijari Finances Tunisie Administrateur à SOMATRA GET Administrateur à ATI-Agence tunisienne d'internet Administrateur à S.E.A.C.N.V.S-Projet TAPARURA Administrateur à PAEZ-Parc d'activités économiques de Zarzis Administrateur à SODIS SICAR Administrateur à IBS Administrateur à Société Hôtelière & Immobilière AMICAR Administrateur à Société Monétique-Tunisie Administrateur à COMP. TOURIS ARABE Administrateur à SIBTEL Administrateur à SODINO SICAR Administrateur à COTIF SICAR
<b>Wafa Assurance</b>	<b>M. Boubker JAI</b>	Membre	2021/2022/2023	Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal représentant Wafa Assurance Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal représentant

					<p>Wafa Assurance  Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun représentant Wafa Assurance  Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun intuitu personae  Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire représentant Wafa Assurance  Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire représentant Wafa Assurance  Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt représentant Wafa Assurance  PANORAMA intuitu personae  Wafa IMA Assistance intuitu personae  A6 Immobilier représentant Wafa Assurance  Inter Mutuelles Assistance représentant Wafa Assurance  Atlas Hospitality Maroc intuitu personae  SUTA représentant Wafa Assurance  SUCRUNION représentant Wafa Assurance  AKWA AFRICA représentant Wafa Assurance  COSUMAR représentant Wafa Assurance  SSM représentant Wafa Assurance  CIMR intuitu personae  LESIEUR représentant Wafa Assurance  MARSA Maroc représentant Wafa Assurance  Wafa TAKAFUL représentant Wafa Assurance  Wafa Real Estate Investment intuitu personae  Wafa Real Estate Management intuitu personae</p>
<b>Meriem BENKHAYAT</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2021/2022/2023	Directeur Exécutif à Wafa Assurance	

					Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt Administrateur à Wafa Ima Assistance
<b>M'zoughi M'ZABI</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2021/2022/2023	PDG du groupe M'ZABI	Administrateur à Attijari Bank Administrateur à ARTES Administrateur à ARTEGROS Administrateur à SIDEV-SICAR Administrateur à ADEV Administrateur à AFRIVALEURS Président du Conseil de BESTOPLAST Président du Conseil de MAGHREB INVEST Administrateur à ROYAL GARDEN PALACE Administrateur à PALM AZUR Administrateur à ATLANTIDE Président du Conseil de SITI (Société Internationale Touristique & Immobilière) Président du Conseil de SANES (Société d'Etude et d'Exploitation Touristique) Administrateur à SOMET (Société Moderne d'Expansion Touristique)

					Administrateur à COFIB CAPITAL Gérant de IMMOBILIERE DU MAGHREB Gérant de TANNERIE MEGISSERIE DU MAGHREB Gérant de MINOTERIE DE LA SOUKRA Gérant de IMMOBILIERE IRIS Administrateur à MKY Holding Gérant de Société de Promotion Immobilière SAKFI
<b>Kamel HABBACHI</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2021/2022/2023	DGA Chargé de la BDD ATTIJARI BANK	Administrateur Attijari Leasing Administrateur Attijari Intermédiation Administrateur Attijari Finance Administrateur Attijari Gestion Administrateur SVT Administrateur Attijari Recouvrement
<b>Adil BOUIFROURI</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2021/2022/2023	Directeur de l'International à Wafa Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt Co-gérant de Inside A&A / Maroc Gérant unique de North Reef Partners / Maroc
<b>Omar ELHARTI</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2021/2022/2023	Directeur Organisation et Systèmes d'Informations de Wafa Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt
<b>Abdelkader TRAD</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2021/2022/2023	Directeur Banque de Financement et d'Investissement de la Banque	Administrateur à Attijari Obligataire Sicav Administrateur à Attijari Intermédiation

				Attijari de Tunisie	Administrateur à Attijari Finance
<b>Fatima-Zahra CHRAIBI</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2022/2023/2024	Directeur Pole Assurance des personnes de Wafa Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt
<b>Badra Eddine BELGHITI</b>	<b>Lui-même</b>	Membre	2022/2023/2024	Directeur Général délégué de Wafa Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt

## AVIS DES SOCIETES

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **POULINA GROUP HOLDING** **Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 Juin 2023, la société POULINA GROUP HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des administrateurs

#### **I-Les Résolutions Adoptées**

##### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 14 juin 2023 à 10h30, au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING s.a, sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au Bulletin Officiel du R.N.E. N°95 du 12 Mai 2023, et au J.O.R.T. N°57 du 12 Mai 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité ***(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).***

##### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA arrêtés au 31 décembre 2022, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes y afférents, ainsi que du reporting ESG, sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; approuve lesdits états financiers consolidés de

cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion & reporting ESG, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité **(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée)**.

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022, de la société POULINA GROUP HOLDING, qui s'élève à la somme de 68 156 275,106 DT, comme suit :

<b><i>RUBRIQUES</i></b>	<b><i>MONTANTS EN DT</i></b>
Résultat de l'exercice 2022	<b>68 156 275,106</b>
Résultat reporté	124,792
<b>Total des résultats distribuables</b>	68 156 399,898
Dividendes	<b>(42 300 846,000)</b>
Dividendes soumis à la retenue à la source	(42 300 846,000)
Réserves Statutaires	(25 855 000,000)
<b>Report à nouveau</b>	<b>553,898</b>

Le dividende est fixé à 0,235 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 11 juillet 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité **(99,99% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée)**.

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global de quatre-vingt-sept mille cinq cent (87 500) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global de vingt-cinq mille (25 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2022. Ce montant sera réparti à raison de dix mille (10 000) Dinars pour le Président du Comité et cinq mille (5 000) Dinars pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité ***(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).***

### **NEUVIÈME RÉOLUTION**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité ***(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).***

### **DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, ci-après, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025 : M. Ahmed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Slim BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Malek BEN AYED et M. Hédi KETARI.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, M. Ahmed BOUZGUENDA, M. Khaled BOURICHA, M. Slim BEN AYED, M. Maher KALLEL, M. Malek BEN AYED et M. Hédi KETARI acceptent la mission d'Administrateur et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité ***(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).***

### **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nomination de Mme Emna KHAROUF BEN TANFOUS et de M. Mohamed Badreddine Nader OUALI, en tant qu'Administrateurs indépendants, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025. La nomination de

Mme Emna KHAROUF BEN TANFOUS et M. Mohamed Badreddine Nader OUALI, en tant qu'Administrateurs indépendants, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié, à cet effet, par la société en date du 29 mars 2023 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier ainsi que sur le site web de la Bourse de Tunis.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, Mme Emna KHAROUF BEN TANFOUS et M. Mohamed Badreddine Nader OUALI acceptent la mission d'Administrateur et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité **(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée)**.

### **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Mme Emna KALLEL, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025. La nomination de Mme Emna KALLEL, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié à cet effet par la société en date du 28 avril 2023 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse de Tunis ; ainsi qu'à l'élection de l'intéressée au niveau de l'Assemblée Générale Elective tenue le 08 Juin 2023.

Par sa signature apposée sur le présent procès-verbal, Mme Emna KALLEL accepte la mission d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et déclare qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer ladite mission. Elle remercie l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité **(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée)**.

### **TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil, le Directeur Général et le Directeur Général Opérationnel dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des co-commissaires aux comptes, le cabinet Union des Experts Comptables représenté par M. Elyes BEN RJEB et le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée ;

Et étant donné que la mission du cabinet Union des Experts Comptables arrive à terme en application des dispositions de l'article 13 bis du code des sociétés commerciales ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, de renouveler le mandat du cabinet SAECO Consulting

représenté par M. Elyes BEN MBAREK, et de désigner le cabinet EXPERT PARTNER représenté par M. Salah MZIOU en remplacement du cabinet Union des Experts Comptables. Le cabinet SAECO Consulting et le cabinet EXPERT PARTNER sont nommés en tant que co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et les comptes consolidés, et ce, au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK et le cabinet EXPERT PARTNER représenté par M. Salah MZIOU acceptent la mission de co-commissaires aux comptes et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUINZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit son autorisation au Conseil d'Administration pour acheter et revendre des actions propres à la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au Conseil le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et les prix minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Ladite autorisation prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité ***(99,85% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée)***.

### **SEIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II-Bilan après affectation

### Poulina Group Holding En DT

Bilan après affectation 31/12/2022

ACTIFS	2022	2021	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Concessions de marques,brevets,licences...	546 154,721	541 989,721	Capital social	180 003 600,000	180 003 600,000
Amor. Concessions de marques,brevets,licen	(536 060,342)	(474 645,370)	Réserves légales	18 000 360,000	18 000 360,000
Logiciels	247 770,508	247 770,508	Autres réserves	321 610 057,200	295 755 057,200
Amortissement logiciels	(226 331,901)	(147 056,258)	Résultats reportés	553,898	124,792
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>31 532,986</b>	<b>168 058,601</b>	<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>519 614 571,098</b>	<b>493 759 141,992</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	3 589 815,590	3 589 815,590			
Constructions	6 103 755,589	6 103 755,589			
Amortissement Constructions	(2 358 050,519)	(2 052 862,748)			
Inst.Tech.matériel et outillage industriel	329 732,767	294 069,255	<b>PASSIFS</b>		
Amortissement Inst.Tech.matériel et outillage indu	(161 989,282)	(129 020,111)	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Materiel de Transport	12 673 473,244	11 468 650,580	Emprunts	42 394 567,610	55 650 491,805
Amortissement Materiel de Transport	(6 546 661,659)	(5 507 902,677)	Autres passifs financiers	58 647,500	58 647,500
Installation générales, agencement et aménagement	3 122 052,070	2 364 784,007			
Amortissement installations, agence. et aménage.	(979 615,839)	(732 250,048)	<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Equipement de bureau	4 285 006,669	3 870 023,572	Fournisseurs & comptes rattachés	2 647 188,138	2 798 171,395
Amortissement Equipement de Bureau	(2 807 703,208)	(2 477 432,050)	Autres passifs courants	48 369 315,785	59 484 954,660
Petit matériel d'exploitation	47 083,957	45 252,463	Concours bancaires & autres passifs financiers	65 091 022,933	13 177 313,733
Amortissement Petit matériel d'exploitation	(44 274,557)	(42 259,132)			
Immobilisations en cours	1 571 245,343	-	<b>Total des passifs</b>	<b>158 560 741,966</b>	<b>131 169 579,093</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>18 823 870,165</b>	<b>16 794 624,290</b>			
<b>Immobilisations Financières</b>					
Titres de participation	597 424 813,999	556 680 405,107			
Prêts	568 523,282	565 554,220			
Dépôts et cautionnements	1 350,000	1 350,000			
Autres immobilisations financières	10 000 000,000	-			
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>607 994 687,281</b>	<b>557 247 309,327</b>			
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>626 850 090,432</b>	<b>574 209 992,218</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
Clients et comptes rattachés	9 499 410,052	5 020 400,352			
Autres actifs courants	5 200 276,175	4 394 932,444			
Placements et autres actifs financiers	27 985 897,900	28 015 183,223			
Provisions pour dépréciation des comptes financier	-	(21 288,352)			
Liquidités et équivalents de liquidités	8 639 638,505	13 309 501,200			
<b>Total des actifs courants</b>	<b>51 325 222,632</b>	<b>50 718 728,867</b>			
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>678 175 313,064</b>	<b>624 928 721,085</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>678 175 313,064</b>	<b>624 928 721,085</b>

### III-Etat d'évolution des Capitaux propres

En Dinars	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	180 003 600	18 000 360	6 100 000	289 655 057	125	68 156 275	561 915 417
Affectation des résultats 2022							
* Affectation en résultats reportés					429	-429	
* Affectation en réserves légales							
* Affectation en réserves spéciales de réinvestissement							
* Dividendes à distribuer						-42 300 846	-42 300 846
* Affectation en autres réserves				25 855 000		-25 855 000	
<b>Capitaux propres au 31/12/2022 après affectation</b>	<b>180 003 600</b>	<b>18 000 360</b>	<b>6 100 000</b>	<b>315 510 057</b>	<b>554</b>	<b>0</b>	<b>519 614 571</b>

## VI-Liste des administrateurs

Administrateurs	Qualité	Représenté par	MANDAT	Activités professionnelles principales	Mandats dans d'autres conseils d'administration	
M. Ahmed BOUZGUENDA	Président du conseil d'administration	Lui-même	2023-2024-2025	Cogérant sté SPDST	CARTHAGO	Président du conseil
				Gérant sté TRIANON	INDUSTRIE ET TECHNIQUE	Président du conseil
				Géant sté BORCHANA	GAN	Président du conseil
					OASIS	Président du conseil
					SIDI DAOUED	Président du conseil
					SIDI OTHMAN	Président du conseil
					PAF	Président du conseil
					EL MAZRAA MARKET	Président du conseil
					TRANSPPOOL	Président du conseil
					COTIM	Administrateur
					DAKHLA	Administrateur
					FCP	Administrateur
					LARIA INT	Administrateur
					PAYVAGO	Administrateur
					POLYPHOS	Administrateur
				M. Khaled BOURICHA	administrateur	Lui-même
PDG Sté K.B.INVEST	Sté EL KAWAKEB	Président du conseil				
Gérant Sté AGRICOLE SAAD	EPI	Président du conseil				
Gérant Sté AGRICOLE AMEL	DISCOVERY INFORMATIQUE	Président du conseil				
	SOTEFI	Président du conseil				
	MAGHREB HYGIENE	Président du conseil				
	CTP	Président du conseil				
	MASTER RETAIL	Président du conseil				
	SHT OMAR KHAYAM	Administrateur				
	SHT KHAYAM GARDEN	Administrateur				

Administrateurs	Qualité	Représenté par	MANDAT	Activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration	
					SAS	Administrateur
					GMS	Administrateur
					SIAM	Administrateur
					CARTHAGO BRIQUES	Président du conseil
					DAKHLA	Administrateur
					EL MAZRAA	Administrateur
					GIPA	Président du conseil
					LE PASSAGE	Président du conseil
					MBG	Président du conseil
					MED INDUSTRIES	Administrateur
					MEDOIL COMPAGNY	Administrateur
					ROMULUS VOYAGES	Président du conseil
					LARIA INT	Président du conseil
					SAOUEF	Président du conseil
					SIDI DAOUED	Administrateur
					SGTM	Administrateur
					COTIM	Administrateur
					Les Abattoirs de Tunis	Administrateur
					TPAP	Président du conseil
					UNIPACK	Président du conseil
					PAYVAGO	Président du conseil
					POLYPHOS	Administrateur
					SPLENDID TOURS	Administrateur
<b>M. Slim BEN AYED</b>	<b>administrateur</b>	Lui-même	2023-2024-2025	Gérant sté EL HADAYEK	AGRO BUSINESS	Président du conseil
				Gérant sté COIN BLEU	ALMES	Président du conseil
					ASTER INFORMATIQUE	Président du conseil
					EL MAZRAA	Président du conseil
					POLYPHOS	Président du conseil
					POULINA	Président du conseil
					SNA	Président du conseil
					TDS	Président du conseil
					YASMINE	Président du conseil

Administrateurs	Qualité	Représenté par	MANDAT	Activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration
					SABA Administrateur
					COTIM Administrateur
					DAKHLA Administrateur
					FCP PDG
					LARIA INT Administrateur
					MED INDUSTRIE Administrateur
					MED OIL COMPANY Administrateur
					PAYVAGO Administrateur
					PGH Administrateur
					SIDI DAOUD Administrateur
					SGTM Administrateur
					DICK Administrateur
					SAT Administrateur
					TPAP Administrateur
<b>M. Malek BEN AYED</b>	<b>administrateur</b>	Lui-même	2023-2024-2025		SIDI DAOUED Administrateur
					DAKHLA Administrateur
					LARIA INT Administrateur
					GAN Administrateur
					MAGHREB INDUSTRIE Administrateur
					FCP Administrateur
					EL MAZRAA Administrateur
					DICK Administrateur
					MBG Administrateur
					BBM Président du conseil
					CBC Président du conseil
					CEDRIA Président du conseil
					COTIM Président du conseil
					ESSANOUBER Président du conseil
					NOVA GREEN VOLT Président du conseil
					IBP Président du conseil
					MED OIL COMPANY Président du conseil
					ETTAAMIR Président du conseil
					ZAHRET MORNEG Président du conseil
					SABA Administrateur
	AGRO BUSINESS Administrateur				
	ALMES Administrateur				
	BITUMEX Administrateur				



Administrateurs	Qualité	Représenté par	MANDAT	Activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration	
					CARTHAGO	Administrateur
					CARTHAGO BRIQUES	Administrateur
					CGB	Administrateur
					GIPA	Administrateur
					INDUSTRIE ET TECHNIQUE	Administrateur
					MED INDUSTRIE	Administrateur
					MED FACTOR	Administrateur
					PAYVAGO	Administrateur
					POLYPHOS	Administrateur
					POULINA	Administrateur
					PGH	Administrateur
					SIDI OTHMAN	Administrateur
					SGTM	Administrateur
					PAF	Administrateur
					SAOUEF	Administrateur
					SNA	Administrateur
					EL MAZRAA MARKET	Administrateur
					SAT	Administrateur
					TRANSPPOOL	Administrateur
					TDS	Administrateur
<b>M. Maher KALLEL</b>	<b>administrateur</b>	Lui-même	2023-2024-2025	Sté IBP Directeur Général	SABA	Président du conseil
				PDG Sté ATHENA FINANCES	BITUMEX	Président du conseil
					CHIFO	Président du conseil
					CGB	Président du conseil
					DAKHLA	Président du conseil
					MAGHREB INDUSTRIE	Président du conseil
					MED INDUSTRIE	Président du conseil
					MED FACTOR	Président du conseil
					SGTM	Président du conseil
					SAT	Président du conseil
					AGRO BUSINESS	Administrateur
					ALMES	Administrateur
					ASTER INFORMATIQUE	Administrateur
					BBM	Administrateur
					CARTHAGO	Administrateur
	CARTHAGO BETTON CELLULAIRE	Administrateur				

Administrateurs	Qualité	Représenté par	MANDAT	Activités professionnelles	Mandats dans d'autres conseils d'administration	
					CARTHAGO BRIQUES	Administrateur
					CEDRIA	Administrateur
					COTIM	Administrateur
					EL MAZRAA	Administrateur
					FCP	Administrateur
					GIPA	Président du conseil
					INDUSTRIE ET TECHNIQUE	Administrateur
					IBP	Administrateur
					LARIA INT	Administrateur
					GAN	Administrateur
					MED OIL COMPANY	Administrateur
					PAYVAGO	Administrateur
					POLYPHOS	Administrateur
					POULINA	Administrateur
					PGH	Administrateur
					ROMULUS VOYAGES	Administrateur
					SIDI DAOUD	Administrateur
					SIDI OTHMAN	Administrateur
					PAF	Président du conseil
					ETTAAMIR	Administrateur
					DICK	Administrateur
					SAOUEF	Administrateur
					SNA	Administrateur
					EL MAZRAA MARKET	Administrateur
					TRANSPPOOL	Administrateur
					TDS	Administrateur
<b>M. Hedi KETARI</b>	<b>administrateur</b>	Lui-même	2023-2024-2025	Gérant sté EL HANA	FCP	Administrateur
					PGH	Administrateur
<b>Mme Emna KALLEL</b>	<b>administrateur représentant actionnaires minoritaires</b>	Elle-même	2023-2024-2025	Gérante sté Coaching&capital	PGH	Administrateur
					Accumulateurs ASSAD	Administrateur
					ADVANS	Administrateur
					UIB	Administrateur
					Sté touristique SPT	Administrateur
<b>Mme Emna KHAROUF BEN TANFOUS</b>	<b>administrateur indépendant</b>	Elle-même	2023-2024-2025	Gérante à sté EKH Etudes		
<b>M. Mohamed Badreddine Nader OUALI</b>	<b>administrateur indépendant</b>	Lui-même	2023-2024-2025	PDG à Vermeg Solutions		
				PDG à Vermeg Factory		

## AVIS DE SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 Juin 2023, la société d'Articles Hygiéniques-SAH publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste Administrateurs.

#### **I-Les Résolutions Adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2022, décide d'approuver les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 et les approuvent sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de **684 821 182 DT**, un total capitaux propres avant résultat de **260 569 017 DT** et un bénéfice net de **30 428 984 DT**.
- Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **1 110 157 745DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **312 143 492 DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **35 323 742 DT**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **TROISEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos le 31 décembre 2022 et après discussions, et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2022 s'élevant à **30 428 984 DT** comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire de 2022</b>	<b>30 428 984</b>
Résultats reportés au 31 Décembre 2022	118 644 408
<b>Total bénéfice distribuable avant réserve légale</b>	<b>149 073 392</b>
Capital social	81 682 202
10% capital social (plafond réserves légales)	8 168 220
Réserves légales au 31 Décembre 2022	6 534 576
Réserves légales supplémentaires	1 633 644
<b>Total résultats reportés</b>	<b>147 439 748</b>

L'assemblée Générale, constatant que la prime d'émission s'élevant à 49 966 448 Dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de distribuer 330 millimes par action correspondant à la somme globale de 26 955 127 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

Prime d'émission avant distribution	49 966 448
Dividendes par action	0,330
Dividendes à distribuer	26 955 127
<b>Total résultats reportés après distribution</b>	<b>147 439 748</b>
Prime d'émission après distribution	23 011 321

Le paiement des dividendes se fera le 03/07/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve toutes les conventions conclues durant l'exercice 2022 dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **SIXIEME RESOLUTION :**

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux

membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2022, une somme de Vingt Mille Dinars (20 000) Net, par administrateur, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2022 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille Dinars (5 000) Net, par membre, et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Tarek KABIL de ses fonctions d'Administrateur indépendant, et décide de l'accepter.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate également l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- La société Equity Capital représentée par Monsieur Abdelbasset BEN MOUSSA,
- Monsieur Mohamed Amine BEN MALEK,

Et décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois exercices, à savoir : 2023, 2024 et 2025.

Leurs mandats viendront à expiration avec la tenue de l'Assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire et suite à la démission de l'administrateur indépendant Monsieur Tarek KABIL et la fin du mandat de l'administrateur indépendant Monsieur Adel GRAR, approuve la sélection d'un nouvel administrateur Indépendant réalisée suite à un appel à candidature , à savoir, Monsieur Slim OUALI pour une période de trois exercices, à savoir : 2023, 2024 et 2025, son mandat viendra à expiration avec la tenue de l'Assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

Un nouvel appel à candidature pour le deuxième poste d'administrateur indépendant sera publié ultérieurement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

**DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate le report de l'Assemblée électorale de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires à une date ultérieure et ce suite à la non éligibilité des dossiers présentés dans le cadre d'un appel à candidature.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

**ONZIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère au porteur du présent procès-verbal tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

II-Bilan Après Affectation du Résultat Comptable :

***Bilan Après Affectation du Résultat***

***arrêté au 31 décembre 2022***

***(Exprimé en Dinar Tunisien)***

<u>Actifs</u>	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b><u>Actifs Non Courants</u></b>			
<b><u>Actifs immobilisés</u></b>			
Immobilisations incorporelles		3 355 149	2 551 526
Moins : amortissements immobilisations incorporelles		<2 483 348>	<2 078 078>
	<b>II.1</b>	<b>871 801</b>	<b>473 448</b>
Immobilisations corporelles		276 733 764	262 770 130
Moins : amortissements immobilisations corporelles		<125 199 244>	<111 313 478>
	<b>II.2</b>	<b>151 534 520</b>	<b>151 456 652</b>
Immobilisations financières	<b>II.3</b>	132 496 407	100 678 254
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>284 902 728</b>	<b>252 608 354</b>
Autres actifs non courants		1 016 578	1 791 077
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>285 919 306</b>	<b>254 399 431</b>
<b><u>Actifs Courants</u></b>			
Stocks	<b>II.4</b>	203 534 966	147 090 502
Moins : provisions stocks		<1 548 384>	<1 127 091>
		<b>201 986 582</b>	<b>145 963 411</b>
Clients et comptes rattachés	<b>II.5</b>	164 605 230	139 100 561
Moins : provisions clients et comptes rattachés		<18 611 879>	<16 065 037>
		<b>145 993 351</b>	<b>123 035 524</b>
Autres actifs courants	<b>II.6</b>	37 703 811	49 404 843
Moins : provisions autres actifs courants		<1 172 950>	<959 258>
		<b>36 530 861</b>	<b>48 445 585</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>II.7</b>	1 004 216	1 004 216
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>II.8</b>	13 386 866	7 564 089
<b>Total des actifs courants</b>		<b>398 901 876</b>	<b>326 012 825</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>684 821 182</b>	<b>580 412 256</b>

## ***Bilan Après Affectation du Résultat***

***arrêté au 31 décembre 2022***

***(Exprimé en Dinar Tunisien)***

<b><i><u>Capitaux propres et passifs</u></i></b>	<b><i>Notes</i></b>	<b><i>31.12.2022</i></b>	<b><i>31.12.2021</i></b>
<b><i>Capitaux propres</i></b>			
Capital social		81 682 202	65 345 762
Réserve légale		8 168 220	6 534 576
Subvention d'investissement		3 741 383	4 292 928
Prime d'émission		23 011 321	49 966 448
Résultats reportés		147 439 748	120 155 540
Réserve spéciale de réinvestissement			14 825 308
<b><i>Total des capitaux propres après affectation</i></b>	<b><i>II.9</i></b>	<b><i><u>264 042 874</u></i></b>	<b><i><u>261 120 562</u></i></b>
<b><i>Passifs</i></b>			
Emprunts	<b><i>II.10</i></b>	36 077 286	42 125 674
Autres passifs non courants		2 457 162	1 130 609
<b><i>Total des passifs non courants</i></b>		<b><i>38 534 448</i></b>	<b><i>43 256 283</i></b>
<b><i>Passifs Courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b><i>II.11</i></b>	145 900 361	84 736 925
Autres passifs courants	<b><i>II.12</i></b>	55 385 362	38 823 934
Autres passifs financiers courants	<b><i>II.13</i></b>	180 081 728	152 291 824
Concours bancaires		876 409	182 728
<b><i>Total des passifs courants</i></b>		<b><i>382 243 860</i></b>	<b><i>276 035 411</i></b>
<b><i>Total des passifs</i></b>		<b><i><u>420 778 308</u></i></b>	<b><i><u>319 291 694</u></i></b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>684 821 182</b>	<b>580 412 256</b>



### III-Etat d'évolution des Capitaux propres après Affectation du Résultat Comptable

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserve de réinvest	Subvention d'invest	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
<b>Capitaux propres avant affectation du résultat 2022</b>	<b>81 682 202</b>	<b>6 534 576</b>	<b>49 966 448</b>	-	<b>3 741 383</b>	<b>118 644 408</b>	<b>30 428 984</b>	<b>290 998 001</b>
Affectation du résultat 2022	-	1 633 644		-	-	28 795 340	- 30 428 984	-
Distribution de dividendes			- 26 955 127					- 26 955 127
<b>Capitaux propres après affectation du résultat 2022</b>	<b>81 682 202</b>	<b>8 168 220</b>	<b>23 011 321</b>	-	<b>3 741 383</b>	<b>147 439 748</b>	-	<b>264 042 874</b>

### IV-Liste des Administrateurs :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
<b>Mounir El Jaïez</b>	Lui même	Président du Conseil	2021-2022 et 2023	Président du Conseil SAH	PDG Azur Détergents PDG Azur Papier Gérant Transflèche
<b>Jalila Mezni</b>	Elle même	Directeur Général SAH	2021-2022 et 2023	Directeur Général SAH	Président de conseil SAH Libye Président de conseil SAH Algérie Président de conseil SAH Cote d'Ivoire Président de conseil SAH Sénégal DGA et administrateur Azur Papier SA DGA et administrateur Azur Détergents PDG et administrateur JM Holding PDG et administrateur Azur Industrie Cosmétique PDG et administrateur Azur

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
					d'Articles Plastiques
<b>Chokri Mezni</b>	Lui même	Administrateur Non-Exécutif Actionnaire minoritaire	2021-2022 et 2023	Commerçant	
<b>Achref Mezni</b>	Lui même	Administrateur Non-Exécutif Actionnaire minoritaire	2022-2023 et 2024	Médecin	
<b>Adel Goucha</b>	Lui même	Administrateur Non-Exécutif Représentant de JM Holding	2022-2023 et 2024	Manager des investissements du fonds ANAF II sur les marchés Tunisien et Algérien. Monsieur Goucha a géré les Manager des investissements du fonds ANAF II sur les marchés Tunisien et Algérien. Il a géré les investissements des fonds Kantara et ANAF II dans Opalia Pharma, Les Laboratoires Unimed, PEC, Moulin d'Or, L'Accumulateur Tunisien Assad, Clinique Taoufik, Clinique de La Soukra, Clinique Hannibal, Aziza Commerce de Détail et Société d'Articles Hygiéniques « SAH ». Il a occupé auparavant le postes de directeur d'investissement à Amundi Private Equity Funds et responsable de l'équipe de couverture de la région MENA à Natexis Pramex International.	Polyclinique Taoufik Clinique Internationale Hannibal Clinique de La Soukra Clinique Ezzahra Shefa Management
<b>Slim OUALI</b>	Lui même	Administrateur Indépendant	2023-2024 et 2025	Co-fondateur et Managing Partner d'Emergence Partners	Administrateur Indépendant chez Les Laboratoires Unimed Administrateur Indépendant chez ESSOUKNA SA
<b>Ahmed</b>	Adel Goucha	Administrateur	2022-2023	Gestionnaire des fonds d'investissements	Polyclinique Taoufik

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
<b>Badreddine</b>		Non-Executif Représentant de JM Holding	et 2024	Monsieur Badreddine a été auparavant associé au sein du Groupe Abraaj, en charge des investissements du groupe sur la région MENA et a été un membre senior au sein de Barclays Capital à Londres où il a réalisé plusieurs opérations de financement et de co-investissement en capital avec KKR, Carlyle et Bain Capital.	
<b>EKUIY CAPITAL</b>	Abdelbasset Ben Moussa	Administrateur Non-Exécutif Représentant d'Ekuiy Capital	2023-2024 et 2025	Activité principale l'investissement notamment l'investissement Touristique	Administrateur One Tech Holding Aziza UNIMED
<b>Mohamed Amine Ben Malek</b>	Lui même	Administrateur Exécutif Employé	2023-2024 et 2025	CFO SAH	-
<b>Nayel Vidal</b>	Lui même	Administrateur Non-Exécutif	2022-2023 et 2024	Expert d'Investissement auprès des fonds d'investissements Son expérience en tant que Professionnel de l'Investissement et mandataire social depuis 2007 couvre des situations de capital développement, restructuration et situations spéciales dans le cadre d'investissement minoritaire ou majoritaire dans une dizaine de sociétés et de leur désinvestissement dans le cadre d'IPO à Casablanca et Tunis, de cessions à des stratégiques ou récentes aux partenaires historiques des sociétés de portefeuille.	Administrateur chez S.A.M.M Test & Automation SA, totalement exportatrice -Tunisie - Administrateur chez LA BAGUETTE S.A- Tunisie

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
				<p>Monsieur Vidal est investi dans le cadre de mandats d'administrateurs, de participation à des sous-comités du Conseil et comités Ad Hoc dans compagnies présentes dans les secteurs de la boisson rafraîchissante et de l'Assurance en Algérie, des concessions d'eau et d'électricité, solutions nutritives végétales, travaux publics et des exploration minière au Maroc, des produits laitiers et de l'hygiène personnelle en Tunisie, bancaire en Mauritanie, exploration saline à Djibouti.</p> <p>Il est Senior Advisor sur l'Afrique du Nord pour ECP Manager LP que je représente au conseil d'administration du MIF (Moroccan Infrastructure Fund) et de son gestionnaire MIM (Moroccan Infrastructure Management) au Maroc. Il fait le suivi de l'investissement d'ECP Africa Fund IV dans SAH Lilas.</p>	

**TUNIS, le 26 juin 2023**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« AMEN CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,**

**I- *Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8.463.756 DT** et une valeur liquidative égale à **840,408 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le FCPR AFRICAMEN porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2022, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 19.929.000 DT non encore libérés. Le comité stratégique tenu en novembre 2021, a décidé, à la majorité de ses membres, ce qui suit :
  - L'arrêt de l'activité du fonds et la limitation de la période d'investissement au 31/12/2021 ;
  - La réduction de la taille du Fonds à sa taille actuelle en l'absence de nouvelles libérations, soit 10.071.000 DT.
  - L'entrée en période de pré-liquidation, par anticipation à partir du 1er janvier 2022.
  - La suspension de la facturation des commissions de gestion, à partir du 1er janvier 2021.

L'ensemble de ces décisions a été approuvé par le Conseil d'Administration d'AMEN CAPITAL tenu en février 2022.

Le prospectus et le règlement intérieur modifiés ont été déposés au CMF après information des souscripteurs.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne



qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

- d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
  - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

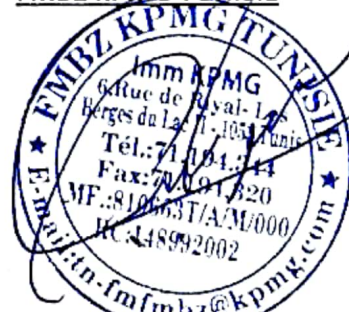
### Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AFRICAMEN** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**

Partner  
**FMBZ KPMG TUNISIE**





**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation annuelle
<b><u>ACTIFS</u></b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>10 030 175</b>	<b>9 627 431</b>	<b>402 744</b>
a- Actions et valeurs assimilées		7 109 336	6 814 219	295 117
b- Obligations et valeurs assimilées		2 920 839	2 813 212	107 627
c- Emprunts d'état			0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>505</b>	<b>494</b>	<b>11</b>
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		505	494	11
<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC3</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>10 030 710</b>	<b>9 627 955</b>	<b>402 755</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	1 558 022	1 607 549	-49 527
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	8 932	9 964	-1 032
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 463 756</b>	<b>8 010 442</b>	<b>453 314</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>10 685 647</b>	<b>10 320 793</b>	<b>364 854</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>-2 221 892</b>	<b>-2 310 351</b>	<b>88 459</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 310 351	-2 450 281	139 930
b- Sommes distribuables de l'exercice		88 460	139 930	-51 470
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>10 030 710</b>	<b>9 627 955</b>	<b>402 755</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>107 627</b>	<b>102 822</b>	<b>4 805</b>
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		107 627	102 822	4 805
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>0</b>	<b>55 604</b>	<b>-55 604</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>107 627</b>	<b>158 426</b>	<b>-50 799</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH1</b>	-10 006	-9 296	-710
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>97 621</b>	<b>149 129</b>	<b>-51 509</b>
Autres produits	<b>PR3</b>	0	0	
Autres charges	<b>CH2</b>	-9 161	-9 199	38
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>88 460</b>	<b>139 930</b>	<b>-51 470</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>88 460</b>	<b>139 930</b>	<b>-51 470</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		361 028	76 356	284 673
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		3 826	23 520	-19 694
Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>453 314</b>	<b>239 806</b>	<b>213 508</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>453 314</u></b>	<b><u>239 806</u></b>	<b><u>213 508</u></b>
a- Résultat d'exploitation	88 460	139 930	-51 470
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	361 028	76 356	284 673
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	3 826	23 520	-19 694
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-19 929 000</u></b>	<b><u>19 929 000</u></b>
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachat / Réduction	0	19 929 000	-19 929 000
- Réduction du Capital	0	19 929 000	-19 929 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>453 314</b>	<b>-19 689 194</b>	<b>20 142 508</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	8 010 442	27 699 635	
b- Fin de période	8 463 756	8 010 442	
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
a- Début de période	10 071	30 000	
b- Fin de période	10 071	10 071	
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>840,408</b>	<b>795,397</b>	<b>45,011</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>5,659%</b>	<b>-13,86%</b>	<b>-1,951%</b>

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR AFRICAMEN » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 Avril 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

L'objectif fondamental du Fonds AFRICAMEN est d'offrir le financement adéquat à des sociétés opérant en Tunisie afin qu'elles puissent développer leurs capacités à exporter vers les pays d'Afrique sub-saharienne.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Au **31.12.2022**, il a été souscrit et clôturé à 10.071.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

**FCPR AFRICAMEN** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.



## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'éleve au 31.12.2022 à 10.030.175 DT et se détaille ainsi :

**FCPR AFRICAMEN**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
<b>a- Actions et valeurs assimilées</b>							
Actions non cotées							
RANDA	195 000	1 950 000	582 585	2 532 585	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	29,9%	25,1%
SAIPH	58 682	4 500 000	0	4 500 000	Valeur historique	53,2%	44,7%
		<b>6 450 000</b>	<b>582 585</b>	<b>7 032 585</b>		<b>83,09%</b>	<b>69,83%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>							
AMEN ALLIANCE	653	72 093	4 659	76 752	Valeur liquidative	0,91%	0,76%
		<b>72 093</b>	<b>4 659</b>	<b>76 752</b>		<b>0,91%</b>	<b>0,76%</b>
<b>Sous-Total (1)</b>		<b>6 522 093</b>	<b>587 243</b>	<b>7 109 336</b>		<b>84,00%</b>	<b>70,59%</b>
<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>							
OCA RANDA	255 000	2 550 000	370 839	2 920 839	Coût amorti	34,5%	29%
<b>Sous-Total (2)</b>		<b>2 550 000</b>	<b>370 839</b>	<b>2 920 839</b>		<b>34,5%</b>	<b>29%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>9 072 093</b>	<b>958 082</b>	<b>10 030 175</b>		<b>118,51%</b>	<b>99,59%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

Mouvements de l'exercice 2022						
	Coût de revient au 31.12.2021	Coût de revient	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées	Coût de revient au 31.12.2022
Actions non cotées	6 450 000	0	0	0	0	6 450 000
Amen Alliance	138 004	0	65 911	69 737	3 826	72 093
Obligations Convertibles en Actions	2 550 000	0	0	0	0	2 550 000
	<b>9 138 004</b>	<b>0</b>	<b>65 911</b>	<b>69 737</b>	<b>3 826</b>	<b>9 072 093</b>



**AC2 : Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 505 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<b>a- Placement monétaires</b>		
Compte à terme	0	0
Intérêts courus sur compte à terme	0	0
Certificats de dépôt	0	0
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
<b>b- Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	505	494
<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>494</b>

**AC3 : Autres Actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 30 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Amen invest	30	30
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 1.558.022 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Dépositaire à payer	9 769	9 296
Gestionnaire à payer	1 548 254	1 598 254
<b>Total</b>	<b>1 558 022</b>	<b>1 607 549</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 8.932 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Impôts et taxes à payer	953	1 784
Honoraires CAC	7 000	7 000
CMF à payer	980	1 181
<b>Total</b>	<b>8 932</b>	<b>9 965</b>



**PR1 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 107.627 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur OCA	107 627	102 822
<b>Total</b>	<b>107 627</b>	<b>102 822</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 0 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur compte à terme	0	7 405
Intérêts sur certificats de dépôt	0	48 198
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>55 604</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 10.006 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire*	0	0
Rémunération du dépositaire	10 006	9 296
<b>Total</b>	<b>10 006</b>	<b>9 296</b>

\* Le comité stratégique a décidé de suspendre la facturation des commissions de gestion à partir de 2021.

Cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration d'AMEN CAPITAL tenu en date du 24 février 2022.

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 9.161 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Redevance du CMF	1 001	939
Services bancaires & assimilés	229	700
Autres impôts et taxes	165	135
Rémunération du CAC	7 766	7 426
<b>Total</b>	<b>9 161</b>	<b>9 199</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital souscrit au 31.12.2021</b>	
Montant	10 071 000
Nombre des parts émises	10 071
Nombre de copropriétaires	4
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats / Réductions effectués</b>	
Montant (Réduction)	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31.12.2022</b>	
Montant	10 071 000
Nombre de parts	10 071
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 01.01.2022</b>	<b>10 320 793</b>	<b>10 320 793</b>
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Réduction du capital	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>364 855</b>	<b>1 857 037</b>
Plus ou moins-values réalisées	3 826	3 826
Variation de plus ou moins-values latentes	361 028	361 028
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 310 351
Sommes distribuables de l'exercice		88 460
<b>Montant Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>10 685 647</b>	<b>8 463 756</b>

**NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**

**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au **31.12.2022** se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2022
<b>Engagements reçus : Caution solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)</b>	<b>7 900 195 DT</b>
Société RANDA	7 900 195 DT
<b>Engagements donnés :</b>	<b>0</b>
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	10,687	15,731	4,192	4,593
Charges de gestion des placements	-0,994	-0,923	-22,313	-22,135
<b>Revenu net des placements</b>	<b>9,693</b>	<b>14,808</b>	<b>-18,121</b>	<b>-17,542</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,910	-0,913	-0,411	-0,402
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>8,784</b>	<b>13,894</b>	<b>-18,532</b>	<b>-17,944</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>8,784</b>	<b>13,894</b>	<b>-18,532</b>	<b>-17,944</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	35,848	7,582	4,899	0,104
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>44,632</b>	<b>21,476</b>	<b>-13,633</b>	<b>-17,841</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>53,415</b>	<b>35,370</b>	<b>-32,165</b>	<b>-35,785</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>44,632</b>	<b>21,476</b>	<b>-13,633</b>	<b>-17,841</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>44,632</b>	<b>21,476</b>	<b>-13,633</b>	<b>-17,841</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>840,408</b>	<b>795,396</b>	<b>923,321</b>	<b>936,951</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges / actif net moyen	-0,12%	-0,05%	-2,40%	-2,34%
Autres charges / actif net moyen	-0,11%	-0,05%	-0,04%	-0,04%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,07%	0,78%	-1,99%	-1,90%
<b>Actif net moyen</b>	<b>8 237 099</b>	<b>17 855 038</b>	<b>27 904 097</b>	<b>28 376 008</b>



### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR AFRICAMEN est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance.

Le comité stratégique a décidé de suspendre la facturation des commissions de gestion à partir de 2021.

Cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration d'AMEN CAPITAL tenu en date du 24 février 2022.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est nul.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée aux dépositaires fixées à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription de deux ans. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 10.006 DT.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

**TUNIS, le 26 Juin 2022**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « AMEN  
CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **2.526.468 DT** et une valeur liquidative égale à **809,765 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les participations suivantes ont été totalement provisionnées déduction faite de la garantie SOTUGAR. Il s'agit de PLASTPACK, ROTOPLASTICA, PROFESSIONNELS DES DATTES, UNISAC et KAN PHARMA.
- Le Conseil d'Administration, réuni le 27 Mars 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL I à partir du 17 Avril 2017.  
Le conseil d'administration, réuni le 11 Novembre 2020, a pris connaissance de la date de dissolution du fonds, prévue pour le 18 Mars 2021 et a décidé de proroger sa durée de vie de deux années sans la tenue d'un comité stratégique.  
Le Conseil du Marché Financier, par courrier en date du 24 Mars 2021, n'a pas émis d'objection pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année avec la possibilité de prorogation d'une deuxième période d'une année.  
Le Conseil du Marché Financier, par courrier en date du 19 Mai 2022, n'a pas émis d'objection pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année supplémentaire expirant le 31 Mars 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des



événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Skander MILADI**

**Partner**

**FMBZ KPMG TUNISIE**



**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation annuelle
<b>ACTIFS</b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	AC1	2 514 922	2 625 748	-110 826
a- Actions et valeurs assimilées		2 514 922	2 625 748	-110 826
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	AC2	390	263 976	-263 586
a- Placements monétaires		0	161 388	-161 388
b- Disponibilités		390	102 589	-102 199
<b>Créances d'exploitations</b>	AC3	20 105	14 737	5 368
<b>Autres actifs</b>	AC4	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>2 535 417</b>	<b>2 904 461</b>	<b>-369 044</b>
<b>PASSIFS</b>		<u>8 950</u>	<u>113 480</u>	<u>-104 530</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	3 585	9 699	-6 114
Autres créditeurs divers	PA2	5 364	103 781	-98 417
<b>ACTIF NET</b>		<u>2 526 468</u>	<u>2 790 982</u>	<u>-264 514</u>
<b>Capital</b>	CP1	3 212 428	3 413 448	-201 020
<b>Sommes distribuables</b>		-685 961	-622 466	-63 494
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-622 466	-565 163	-57 303
b- Sommes distribuables de l'exercice		-63 494	-57 303	-6 191
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>2 535 417</b>	<b>2 904 461</b>	<b>-369 044</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>400</b>	<b>1 600</b>	<b>-1 200</b>
a- Dividendes		400	1 600	-1 200
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>3 465</b>	<b>10 072</b>	<b>-6 607</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>3 865</u></b>	<b><u>11 671</u></b>	<b><u>-7 806</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-60 782	-62 950	2 168
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>-56 917</b>	<b>-51 279</b>	<b>-5 638</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	0	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-6 578	-6 025	-553
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-63 494</b>	<b>-57 303</b>	<b>-6 191</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-63 494</b>	<b>-57 303</b>	<b>-6 191</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-70 613	-147 366	76 753
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		49 593	62 901	-13 307
Frais de négociation			0	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-84 514</b>	<b>-141 768</b>	<b>57 254</b>



**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-84 514</b>	<b>-141 768</b>	<b>57 254</b>
a- Résultat d'exploitation	-63 494	-57 303	-6 191
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-70 613	-147 366	76 753
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	49 593	62 901	-13 307
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>			
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>-180 000</b>	<b>0</b>	<b>-180 000</b>
<b>a- Souscriptions</b>			
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>180 000</b>	<b>0</b>	<b>-180 000</b>
- Capital	180 000	0	180 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-264 514</b>	<b>-141 768</b>	<b>-122 746</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>-264 514</b>	<b>-141 768</b>	
a- Début de période	2 790 982	2 932 750	
b- Fin de période	2 526 468	2 790 982	
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
a- Début de période	3 300	3 300	
b- Fin de période	3 120	3 300	
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>809,765</b>	<b>845,752</b>	<b>-35,987</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-4,255%</b>	<b>-4,834%</b>	<b>0,579%</b>

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

En 2017, un remboursement de 1.500 parts a été effectué pour une valeur de 1.500.000 DT.

En 2018, un remboursement de 200 parts a été effectué pour une valeur de 200.000 DT.

En 2022, un remboursement de 180 parts a été effectué pour une valeur de 180.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCPR AMEN CAPITAL I** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

Le règlement intérieur du « **FCPR AMEN CAPITAL I** » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce, pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'éleve au 31.12.2022 à 2.514.922 DT et se détaille ainsi :

**FCPR AMEN CAPITAL I**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- values potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
<b>a- Actions et valeurs assimilées</b>							
<b>Actions non cotées</b>							
PLASTACK SA	4 215	421 500	-105 375	316 126		12,51%	9,84%
ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	-104 000	312 000		12,35%	9,71%
LES PRO DES DATTES SA	41 500	415 000	-103 750	311 250	Coût historique avec provision de la partie non couverte par SOTUGAR	12,32%	9,69%
UNISAC SA	61 500	615 000	-153 750	461 250		18,26%	14,36%
KANPHARMA SA	75 000	750 000	-187 500	562 500		19,96%	15,70%
EXCELPLAST SA	47 500	475 000	29 400	504 400	Juste valeur : DCF	22,26%	17,51%
<b>Sous-Total (1)</b>		<b>3 092 500</b>	<b>-624 974</b>	<b>2 467 526</b>		<b>97,67%</b>	<b>76,81%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>							
AMEN TRESOR	74	7 725	296	8 021	Valeur liquidative	0,32%	0,25%
AMEN ALLIANCE SICAV	335	39 116	259	39 375	Valeur liquidative	1,56%	1,23%
<b>Sous-Total (2)</b>		<b>46 841</b>	<b>555</b>	<b>47 396</b>		<b>1,88%</b>	<b>1,48%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>3 139 341</b>	<b>-624 419</b>	<b>2 514 922</b>		<b>99,54%</b>	<b>78,29%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

LIBELLE	Mouvements 2022						Coût de revient au 31.12.2022
	Coût de revient au 31.12.2021	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Coût de revient au 31.12.2021	
<b>Actions non cotées</b>	<b>3 145 110</b>	<b>0</b>	<b>52 610</b>	<b>100 000</b>	<b>47 390</b>	<b>3 092 500</b>	
<b>Titres des OPCVM</b>							
SICAV AMEN	1 354	0	1 354	1 819	465	0	
AMEN TRESOR	33 090	0	25 366	26 560	1 194	7 725	
AMEN ALLIANCE	0	39 116	0	0	0	39 116	
FIDELITY SICAV	0	29 099	29 099	29 643	544	0	
	<b>34 444</b>	<b>68 215</b>	<b>55 819</b>	<b>58 022</b>	<b>2 203</b>	<b>46 841</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 179 554</b>	<b>68 215</b>	<b>108 428</b>	<b>158 021</b>	<b>49 593</b>	<b>3 139 341</b>	



**AC2 : Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 390 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Placements monétaires	0	161 388
Compte à terme	0	160 000
Intérêts courus sur compte à terme	0	1 388
Disponibilités	390	102 589
Dépôts à vue	390	102 589
<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>263 976</b>

**AC3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 20.105 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Charges constatées d'avance	14 280	14 726
AMEN INVEST	382	11
AMEN CAPITAL	5 443	0
<b>Total</b>	<b>20 105</b>	<b>14 737</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 3.585 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Gestionnaire à payer	0	5 555
Dépositaire à payer	3 585	4 144
<b>Total</b>	<b>3 585</b>	<b>9 699</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2022** à 5.364 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
CMF	501	701
Honoraire CAC à payer	4 700	4 700
Etat, impôts et taxes	0	392
Autres créditeurs divers	164	164
BCT (Cession participation FOPRODI dans EVOPLAST)	0	97 825
<b>Total</b>	<b>5 364</b>	<b>103 781</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 400 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Dividendes	400	1 600
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>1 600</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 3.465 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur compte à terme	3 465	9 264
Intérêts sur bons de caisse	0	808
<b>Total</b>	<b>3 465</b>	<b>10 072</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 60.782 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	57 196	58 906
Rémunération du dépositaire	3 586	4 044
<b>Total</b>	<b>60 782</b>	<b>62 950</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 6.578 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du CAC	5 701	4 968
Redevance du CMF	480	486
Services bancaires & assimilés	285	222
Autres impôts et taxes	111	349
<b>Total</b>	<b>6 578</b>	<b>6 025</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31.12.2021</b>	
Montant	3 300 000
Nombre des parts émises	3 300
Nombre de copropriétaires	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	180 000
Nombre de parts rachetées	180
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital au 31.12.2022</b>	
Montant	3 120 000
Nombre de parts	3 120
Nombre de copropriétaires	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 01.01.2022</b>	<b>3 413 448</b>	<b>3 413 448</b>
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	-180 000	-180 000
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-21 020</b>	<b>-706 980</b>
Plus ou moins-values réalisées	49 593	49 593
Variation des plus ou moins-values latentes	-70 613	-70 613
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-622 466
Sommes distribuables de l'exercice		-63 494
<b>Montant Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>3 212 428</b>	<b>2 526 468</b>

**NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au 31.12.2022 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2022	% garantie
<b>Engagements reçus : Garantie SOTUGAR</b>	<b>2 319 375</b>	
PLASTPACK SA	316 125	75%
ROTOPLASTICA SA	312 000	
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	311 250	
UNISAC	461 250	
KANPHARMA	562 500	
EXCELPLAST	356 250	
<b>Engagements donnés :</b>	<b>0</b>	
Accords de financement donnés	0	



**5-2 Données par part et ratios pertinents**

Désignation par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	1,239	3,052	2,403	3,976	5,491
Charges de gestion des placements	-19,481	-19,076	-18,701	-19,041	-20,073
Revenus nets des placements	-18,243	-16,024	-16,298	-15,064	-14,582
Autres produits					
Autres charges	-2,108	- 1,826	-1,654	-1,622	-1,672
Résultat d'exploitation (1)	-20,351	- 17,849	-17,952	-16,686	-16,254
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-20,351	- 17,849	-17,952	-16,686	-16,254
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-22,632	- 44,656	-11,106	40,892	-51,595
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15,895	19,061	0,024	5,289	13,388
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-6,737	- 25,595	-11,081	46,181	-38,206
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-27,088	- 43,445	-29,034	29,494	-54,46
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,737	- 25,595	-11,081	46,181	-38,206
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,737	- 25,595	-11,081	46,181	-38,206
Valeur liquidative	809,765	845,752	888,712	917,368	887,479
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	-2,28%	-2,20%	2,07%	2,11%	2,12%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,21%	0,18%	0,18%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,39%	-2,00%	-1,95%	-1,81%	-1,72%
Actif net moyen	2 658 725	2 861 866	2 980 033	2 978 000	3 118 543

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 57.196 DT.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 3.586 DT.

TUNIS, le 26 Juin 2022

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« AMEN CAPITAL »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,

I- **Rapport sur l'audit des états financiers**

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.072.481 DT** et une valeur liquidative égale à **895.050 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Courant l'exercice 2014, FCPR AC II a investi 1.500.000 D dans la société ECOWOOD. Cette somme demeure bloquée dans le compte indisponible de la société ECOWOOD. Suite à la présentation de documents contrefaits, un conflit est né entre les promoteurs du projet et les bailleurs de fonds. Le gestionnaire AMEN CAPITAL a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis afin d'annuler l'augmentation de capital et récupérer ses fonds. Les Jugements de 1ere instance et de la Cour d'Appel du 5/11/2019 sont en faveur d'Amen Bank et Amen Capital. Les Procédures d'enregistrement et de mise à jour auprès du RNE sont en cours de finalisation afin de récupérer le montant de 1,5 MD logé au compte indisponible.
- Les participations ci-après ont été totalement provisionnées déduction faite de la garantie SOTUGAR. Il s'agit de MARS INDUSTRIAL CONTRACTING, GRATING INDUSTRIES et KAN PHARMA.
- Le Conseil d'Administration, réuni le 01 Novembre 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL II à partir du 01 Décembre 2017.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Skander MILADI**

Partner

**FMBZ KPMG TUNISIE**



**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTES	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation annuelle
<b>ACTIFS</b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>4 028 111</b>	<b>3 954 020</b>	<b>74 091</b>
a- Actions et valeurs assimilées		4 028 111	3 954 020	74 091
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		0	0	0
d- Emprunts d'Etat		0	0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>15 511</b>	<b>401 883</b>	<b>-386 372</b>
a- Placements à terme		0	395 980	-395 980
b- Disponibilités		15 511	5 854	9 657
<b>Créances d'exploitations</b>	<b>AC3</b>	<b>40 570</b>	<b>40 087</b>	<b>483</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>4 084 192</b>	<b>4 395 940</b>	<b>-311 749</b>
<b>PASSIFS</b>		<b>11 710</b>	<b>12 551</b>	<b>-841</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	5 607	5 651	-44
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	6 103	6 900	-796
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 072 481</b>	<b>4 383 389</b>	<b>-310 908</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>4 901 111</b>	<b>5 096 354</b>	<b>-195 243</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>-828 630</b>	<b>-712 965</b>	<b>-115 665</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-712 965	-613 823	-99 142
b- Sommes distribuables de l'exercice		-115 665	-99 142	-16 524
c- Régul. Résultats distribuables de la période		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>4 084 192</b>	<b>4 395 940</b>	<b>-311 749</b>



ETAT DE RESULTAT  
Exercice clos le 31 décembre 2022  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTES	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>				
a- Dividendes		151	143	8
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR1	151	143	8
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	10 059	24 290	-14 231
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>10 210</b>	<b>24 433</b>	<b>-14 223</b>
Charges de gestion des placements	CH1	-118 387	-117 570	-816
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>-108 177</b>	<b>-93 137</b>	<b>-15 040</b>
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH2	-7 489	-6 004	-1 484
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-115 665</b>	<b>-99 142</b>	<b>-16 524</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-115 665</b>	<b>-99 142</b>	<b>-16 524</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 434	6	2 428
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 323	0	1 323
Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-111 908</b>	<b>-99 136</b>	<b>-12 773</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>			
a- Résultat d'exploitation	-111 908	-99 136	-12 773
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-115 665	-99 142	-16 524
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2 434	6	2 428
d- Frais de négociation de titres	1 323	0	1 323
	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>			
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
<b>b- Rachats</b>			
- Capital	-199 000	0	-199 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-199 000	0	-199 000
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-310 908</b>	<b>-99 136</b>	<b>-211 773</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	4 383 389	4 482 525	
b- Fin de période	4 072 481	4 383 389	
<b><u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS</u></b>			
a- Début de période	4 749	4 749	
b- Fin de période	4 550	4 749	
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>895,050</b>	<b>923,013</b>	<b>-28,560</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-3,030%</b>	<b>-2,212%</b>	<b>-0,883%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

En 2018, un remboursement de 1.449 parts a été effectué pour une valeur de 1.449.000 DT.

En 2019, un remboursement de 2.651 parts a été effectué pour une valeur de 2.651.000 DT.

En 2020, un remboursement de 1.151 parts a été effectué pour une valeur de 1.151.000 DT.

En 2021, Aucun remboursement n'a été effectué.

En 2022, un remboursement de 199 parts a été effectué pour une valeur de 199.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCPR AMEN CAPITAL II** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 4.028.111 DT et se détaille ainsi :

**FCPR AMEN CAPITAL II**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
<b>a- Actions et valeurs assimilées</b>							
<b>Actions non cotées</b>							
KANPHARMA SA	121 800	1 218 000	-304 500	913 500		22,43%	18,64%
GRATING INDUSTRIES (EX- CAILLEBOTIS)	100 000	1 000 000	-250 000	750 000	Valeur acquisition déduction faite de la SOTUGAR	18,42%	15,30%
MARS INDUSTRIAL CONTRACTING	10 500	1 050 000	-262 501	787 500		36,83%	30,61%
ECOWOOD SA	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	Valeur d'acquisition	19,34%	16,07%
<b>Sous-Total (1)</b>	<b>476 800</b>	<b>4 768 000</b>	<b>-817 001</b>	<b>3 951 000</b>		<b>97,02%</b>	<b>80,61%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>							
AMEN TRESOR	28	2 923	112	3 035	Valeur liquidative	0,07%	0,06%
FIDELITY SICAV PLUS	559	71 657	2 419	74 076	Valeur liquidative	1,82%	1,51%
<b>Sous-Total (2)</b>	<b>587</b>	<b>74 580</b>	<b>2 531</b>	<b>77 111</b>		<b>1,89%</b>	<b>1,57%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>4 842 580</b>	<b>-814 469</b>	<b>4 028 111</b>		<b>98,91%</b>	<b>82,19%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

Mouvements de l'exercice 2022							
	Coût de revient au 31.12.2021	Coût d'acquisition	Coût de cession / rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Dividendes encaissés	Coût de revient au 31.12.2022
Actions non cotées	4 768 000	0	0	0	0	0	4 768 000
Actions SICAV	2 923	134 597	62 940	64 264	1 323	151	74 580
<b>Total</b>	<b>4 770 923</b>	<b>134 597</b>	<b>62 940</b>	<b>64 264</b>	<b>1 323</b>	<b>151</b>	<b>4 842 580</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 15.511 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<b>a- Placements monétaires</b>		
Compte à terme	0	390 000
Intérêts courus sur compte à terme	0	5 980
<b>b- Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	15 511	5 854
<b>Total</b>	<b>15 511</b>	<b>401 833</b>

**AC3 : Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 40.570 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Charges constatées d'avance	40 378	40 017
AMEN INVEST	192	70
<b>Total</b>	<b>40 570</b>	<b>40 087</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 5.607 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Dépositaire à payer	5 607	5 651
<b>Total</b>	<b>5 607</b>	<b>5 651</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2022** à 6.103 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
CMF à payer	603	834
Honoraires CAC à payer	5 500	5 500
Retenue à la source effectuée	0	566
<b>Total</b>	<b>6 103</b>	<b>6 900</b>

**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 151 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Dividendes sur participations	151	143
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>143</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 10.059 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur compte à terme	10 059	20 948
Intérêts sur bons de caisse	0	3 342
<b>Total</b>	<b>10 059</b>	<b>24 290</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 118.387 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	112 779	113 288
Rémunération du dépositaire	5 608	4 282
<b>Total</b>	<b>118 387</b>	<b>117 570</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 7.489 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du CAC	6 503	5 201
Redevance du CMF	608	482
Services bancaires & assimilés	258	200
Autres impôts et taxes	120	122
<b>Total</b>	<b>7 489</b>	<b>6 004</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31.12.2021</b>	
Montant	4 749 000
Nombre des parts émises	4 749
Nombre de copropriétaires	3
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	199 000
Nombre de parts rachetées	199
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital au 31.12.2022</b>	
Montant	4 550 000
Nombre de parts	4 550
Nombre de copropriétaires	3

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Début de période au 01.01.2022</b>	<b>5 096 354</b>	<b>5 096 354</b>
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	-199 000	-199 000
<b>Autres Mouvements</b>	<b>3 757</b>	<b>-827 590</b>
Plus ou moins-values réalisées	1 323	1 323
Variation des plus ou moins-values latentes	2 434	2 434
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-712 965
Sommes distribuables de l'exercice		-115 665
<b>Montant Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>4 901 111</b>	<b>4 072 481</b>



NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2022 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2022	% garantie
<b>Engagements reçus : Garantie SOTUGAR</b>	<b>3 576 000</b>	
KANPHARMA SA	913 500	75%
GRATING INDUSTRIES (EX- CAILLEBOTIS)	750 000	
ECOWOOD SA	1 125 000	
MARS INDUSTRIAL CONTRACTING	787 500	
<b>Engagements donnés :</b>	<b>0</b>	
-		
Accords de financement donnés	0	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	2,244	2,463	6,985	11,23	8,004
Charges de gestion des placements	- 26,019	- 24,757	-30,845	-32,135	-26,031
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-23,775</b>	<b>-22,294</b>	<b>-23,859</b>	<b>-20,905</b>	<b>-18,027</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	- 1,646	-1,516	-1,516	-1,103	-0,823
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-25,421</b>	<b>-23,810</b>	<b>-25,376</b>	<b>-22,008</b>	<b>-18,85</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-25,421</b>	<b>-23,810</b>	<b>-25,376</b>	<b>-22,008</b>	<b>-18,85</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,535	0,001	-71,481	-46,658	-55,98
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,291	0	31,666	139,291	0,775
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,826	0,001	-39,815	92,633	-55,205
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-24,595</b>	<b>-23,809</b>	<b>-65,191</b>	<b>70,625</b>	<b>-74,056</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,826</b>	<b>0,001</b>	<b>-39,815</b>	<b>92,633</b>	<b>-55,205</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>895,050</b>	<b>923,013</b>	<b>943,888</b>	<b>1 007,31</b>	<b>956,312</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	2,86%	2,69%	3,27%	3,19%	2,72%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,14%	0,16%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,80%	-2,56%	-2,69%	-2,18%	-1,97%
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 226 577</b>	<b>4 426 639</b>	<b>5 212 821</b>	<b>5 212 821</b>	<b>7 060 271</b>

### ***5-3 Rémunération du gestionnaire***

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 112.779 DT.

### ***5-4 Rémunération du dépositaire***

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 5.608 DT.



**TUNIS, le 26 Juin 2023**

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE  
« AMEN CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire AMEN CAPITAL,**

**I- *Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **24.697.186 DT** et une valeur liquidative égale à **1 062,244 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de

placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL III des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quater du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Skander MILADI**

Partner

**FMBZ KPMG TUNISIE**



**BILAN**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation annuelle
<b><u>ACTIFS</u></b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>21 238 530</b>	<b>20 044 401</b>	<b>1 194 129</b>
a- Actions et valeurs assimilées		17 917 678	16 785 007	1 132 671
b- Obligations et valeurs assimilées		3 320 852	3 259 394	61 458
c- Emprunts d'état		0	0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>3 440 146</b>	<b>3 282 551</b>	<b>157 595</b>
a- Placements monétaires		3 425 126	3 273 423	151 703
b- Disponibilités		15 021	9 127	5 894
<b>Créances d'exploitations</b>	<b>AC3</b>	<b>48 819</b>	<b>47 812</b>	<b>1 007</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>24 727 495</b>	<b>23 374 764</b>	<b>1 352 731</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	17 850	17 850	0
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	12 459	29 706	-17 247
<b>ACTIF NET</b>		<b>24 697 186</b>	<b>23 327 208</b>	<b>1 369 978</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>26 068 529</b>	<b>24 362 841</b>	<b>1 705 688</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>-1 371 343</b>	<b>-1 035 633</b>	<b>-335 710</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 035 633	-880 470	-155 163
b- Sommes distribuables de l'exercice		-335 711	-155 163	-180 548
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>24 727 495</b>	<b>23 374 764</b>	<b>1 352 731</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>80 515</b>	<b>76 891</b>	<b>3 624</b>
a- Dividendes		19 057	18 177	880
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		61 458	58 714	2 744
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>200 401</b>	<b>372 547</b>	<b>-172 146</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>280 915</b>	<b>449 439</b>	<b>-168 524</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH1</b>	-602 857	-591 341	-11 516
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>-321 942</b>	<b>-141 903</b>	<b>-180 039</b>
Autres produits	<b>PR3</b>	0	0	0
Autres charges	<b>CH2</b>	-13 769	-13 260	-509
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-335 711</b>	<b>-155 163</b>	<b>-180 548</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-335 711</b>	<b>-155 163</b>	<b>-180 548</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 273 923	501 058	772 865
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		431 765	432	431 333
Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 369 977</b>	<b>346 328</b>	<b>1 023 649</b>



**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021	Variation annuelle
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 369 977</u></b>	<b><u>346 328</u></b>	<b><u>1 023 650</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-335 711	-155 163	-180 548
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 273 923	501 058	772 864
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	431 765	432	431 333
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 369 977</b>	<b>346 328</b>	<b>1 023 650</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	23 327 208	22 980 881	
b- Fin de période	24 697 186	23 327 208	
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
a- Début de période	23 250	23 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 062,244</b>	<b>1 003,321</b>	<b>58,924</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>5,873%</b>	<b>1,507%</b>	<b>4,366%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune.

Au **31.12.2022**, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT totalement libérés.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCPR AMEN CAPITAL III** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 21.238.530 DT et se détaille ainsi :

**FCPR AMEN CAPITAL III**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	Méthode d'évaluation	% de l'actif net	% des montants souscrits
<b>a- Actions et valeurs assimilées</b>							
Actions non cotées							
RAINBOW	7 715	856 945	-	856 945	Valeur d'acquisition	3,47%	3,29%
ALFET AL MACHIA	204 000	3 400 068	1 342 328	4 742 396	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	19,20%	18,19%
CHAHIA SA	17 000	1 700 000	419 645	2 119 645	Dernier Prix de transaction	8,58%	8,13%
RANDA	195 000	1 950 000	582 585	2 532 585	Juste valeur : Moyenne (DCF, Multiples)	10,25%	9,72%
PEC MED	7 269	2 300 000	-	2 300 000	Valeur d'acquisition	9,31%	8,82%
SAIPH	44 338	3 400 016	-	3 400 016	Valeur d'acquisition	13,77%	13,04%
SEVN	1 653	200 013	-	200 013	Valeur d'acquisition	0,81%	0,77%
<b>Titres des OPCVM</b>	<b>476 975</b>	<b>13 807 042</b>	<b>2 344 557</b>	<b>16 151 599</b>		<b>65,40%</b>	<b>61,96%</b>
<b>Actions des SICAV :</b>							
AMEN TRESOR SICAV	1 751	183 846	5 946	189 793	Valeur liquidative	0,77%	0,73%
FIDELITY SICAV PLUS	400	51 275	1 731	53 006		0,21%	0,20%
AMEN ALIANCE	12 960	1 501 947	21 332	1 523 280		6,17%	5,84%
<b>Sous-Total (1)</b>	<b>15 111</b>	<b>1 737 069</b>	<b>29 010</b>	<b>1 766 079</b>		<b>7,15%</b>	<b>6,77%</b>
<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>							
OCA RAINBOW*	5 542	554 200	-	554 200	Coût amorti	2,24%	2,13%
OCA RANDA	145 000	1 450 000	216 652	1 666 652	Coût amorti	6,75%	6,39%
OCA PEC MED	11 000	1 100 000	-	1 100 000	Coût amorti	4,45%	4,22%
<b>Sous-Total (2)</b>	<b>161 542</b>	<b>3 104 200</b>	<b>216 652</b>	<b>3 320 852</b>		<b>13,45%</b>	<b>12,74%</b>
<b>Total (1+2)</b>		<b>18 648 311</b>	<b>2 590 219</b>	<b>21 238 530</b>		<b>86,00%</b>	<b>81,47%</b>

\* Aucune rémunération n'a été constatée au titre des OCA Rainbow. Le résultat net de la société étant déficitaire.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

Mouvements de l'exercice 2022							
	Coût de revient au 31.12.2021	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées	Dividendes encaissés	Coût de revient au 31.12.2022
Actions non cotées	15 307 029	200 013	1 700 000	2 119 645	419 645	0	13 807 042
Actions SICAV	378 334	3 070 368	1 711 633	1 723 753	12 120	19 057	1 737 069
Obligations	3 104 200	0	0	0	0	0	3 104 200
<b>TOTAL</b>	<b>18 789 563</b>	<b>3 270 381</b>	<b>3 411 633</b>	<b>3 843 398</b>	<b>431 765</b>	<b>19 057</b>	<b>18 648 311</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 3.440.146 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
<b>a- Placements monétaires</b>		
<b>Comptes à terme</b>		
Compte à terme	380 000	3 240 000
Intérêts courus sur compte à terme	3 016	33 423
<b>Pension livrée</b>		
Placement en pension livrée	3 000 608	0
Intérêts courus sur pension livrée	41 502	0
<b>Sous-Total</b>	<b>3 425 126</b>	<b>3 273 423</b>
<b>b- Disponibilités</b>		
Dépôts à vue	15 021	9 127
<b>Total</b>	<b>3 440 146</b>	<b>3 282 551</b>

**AC3 : Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 48.819 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Amen Invest	85	21
Charges constatées d'avance	48 734	47 791
<b>Total</b>	<b>48 819</b>	<b>47 812</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 17.850 DT et s'analyse comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Dépositaire à payer	17 850	17 850
<b>Total</b>	<b>17 850</b>	<b>17 850</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 12.459 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Honoraires CAC à payer	9 500	9 500
CMF à payer	2 953	3 275
Impôts et taxes à payer	6	16 931
<b>Total</b>	<b>12 459</b>	<b>29 706</b>



**PR1 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 80.515 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Dividendes sur actions	19 057	18 177
Intérêts sur OCA	61 458	58 714
<b>Total</b>	<b>80.515</b>	<b>76 891</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 200.401 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Intérêts sur compte à terme	90 809	269 135
Intérêts sur certificats de dépôt	68 090	93 256
Intérêts sur bons de caisse	0	10 157
Intérêts sur pension livrée	41 502	0
<b>Total</b>	<b>200 401</b>	<b>372 547</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 602.857 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	585 007	573 490
Rémunération du dépositaire	17 851	17 851
<b>Total</b>	<b>602 857</b>	<b>591 341</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à 13.769 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01.01.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2021 au 31.12.2021
Rémunération du CAC	10 850	9 420
Redevance du CMF	2 412	3 073
Services bancaires & assimilés	387	648
Autres impôts et taxes	120	120
<b>Total</b>	<b>13 769</b>	<b>13 260</b>

CP1 : Note sur le capital

<b>Capital souscrit au 31.12.2021</b>	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	4
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b>Capital souscrit au 31.12.2022</b>	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 01.01.2022</b>	<b>24 362 841</b>	<b>24 362 841</b>
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>1 705 688</b>	<b>334 345</b>
Plus ou moins-values réalisées	431 765	431 765
Variation de plus ou moins-values latentes	1 273 923	1 273 923
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 035 633
Sommes distribuables de l'exercice		-335 711
<b>Montant Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>26 068 529</b>	<b>24 697 186</b>

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

*5-1 Engagements hors bilan*

Les engagements hors bilan au 31.12.2022 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2022
<u>Engagements reçus : Cautions solidaire reçue de la part de la FINANCIERE WIDED SICAF (Groupe HACHICHA)</u>	7 900 195 DT
Société RANDA	7 900 195 DT
<u>Engagements donnés :</u>	0
Accords de financement donnés	0



5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	12,082	19,331	26,705	29,910	13,402
Charges de gestion des placements	-25,929	-25,434	-24,955	-24,967	-22,592
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-13,847</b>	<b>-6,103</b>	<b>1,751</b>	<b>4,943</b>	<b>-9,190</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,592	-0,570	-0,553	-0,554	-0,837
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-14,439</b>	<b>-6,674</b>	<b>1,198</b>	<b>4,389</b>	<b>-10,027</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-14,439</b>	<b>-6,674</b>	<b>1,198</b>	<b>4,389</b>	<b>-10,027</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	54,792	21,551	25,507	0,136	-0,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>40,353</b>	<b>14,877</b>	<b>26,705</b>	<b>4,525</b>	<b>-10,162</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>25,914</b>	<b>8,204</b>	<b>27,903</b>	<b>8,914</b>	<b>-20,189</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>25,914</b>	<b>8,204</b>	<b>26,705</b>	<b>4,525</b>	<b>-10,162</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>25,914</b>	<b>8,204</b>	<b>26,705</b>	<b>4,525</b>	<b>-10,162</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 062,244</b>	<b>1 003,320</b>	<b>988,424</b>	<b>961,674</b>	<b>957,149</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	-2,51%	-2,55%	-2,56%	-2,60%	-2,35%
Autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%	-0,06%	-0,06%	-0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,40%	-0,67%	0,12%	0,46%	-1,04%
<b>Actif net moyen</b>	<b>24 012 197</b>	<b>23 154 044</b>	<b>22 669 909</b>	<b>22 306 331</b>	<b>22 366 077</b>

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 585.007 DT.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée aux dépositaires fixées à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

**Au 31 décembre 2022**, la charge ainsi comptabilisée est de 17.851 D.



## Rapport Général du commissaire aux comptes

*Aux Membres du Conseil d'Administration de AMEN CAPITAL,  
Gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque « FCPR AMENCAPITAL 4 »*

### *Rapport sur l'audit des états financiers*

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 13 566 015 DT et une valeur liquidative égale à 1 008.851 DT par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

➤ Le FCPR AMEN CAPITAL 4 porte sur un montant projeté de 30.000.000 DT. Au 31 décembre 2022, il a été souscrit à hauteur de 13.447.000 DT dont 1.267.000 TND non encore libérés.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble



autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 ».

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCPR AMENCAPITAL 4 » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Tunis, le 23 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Adnène Zghidi



BILAN  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos au 31 décembre 2022	Exercice clos au 31 décembre 2021
<b>ACTIFS</b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	AC1	7 451 213	2 231 715
a- Actions et valeurs assimilées		7 451 213	2 231 715
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'Etat		0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	AC2	4 785 581	7 326 999
a- Placements à terme		1 348 605	7 325 315
b- Placements en certificat de dépôt		0	0
c- Placements en pensions livrées		2 030 419	0
d- Disponibilités		1 406 557	1 684
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATIONS</b>	AC3	74 781	70 039
<b>AUTRES ACTIFS</b>	AC4	1 270 307	4 056 000
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>13 581 882</b>	<b>13 684 752</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>OPÉRATEURS CRÉDITEURS</b>	PA1	3 999	3 999
<b>AUTRES CRÉDITEURS DIVERS</b>	PA2	11 868	9 845
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>15 867</b>	<b>13 844</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CAPITAL</b>	CP1	13 518 442	13 448 750
<b>Sommes distribuables</b>		47 573	222 158
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		47 573	222 158
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 566 015</b>	<b>13 670 908</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET</b>		<b>13 581 882</b>	<b>13 684 752</b>



ETAT DE DE RESULTAT			
(Exprimé en dinars)			
	Notes	Exercice clos au 31 décembre 2022	Exercice clos au 31 décembre 2021
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 298	0
a- Dividendes		7 298	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		0	0
REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES	PR2	358 961	514 813
<i>Total des revenus des placements</i>		<i>358 961</i>	<i>514 813</i>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	308 193	281 535
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		58 067	233 279
Autres produits		0	0
Autres charges	CH2	10 494	11 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 573	222 158
Régularisation du résultat d'exploitation			0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		47 573	222 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 028	1 750
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		56 664	0
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		117 266	223 908

VARIATION DE L'ACTIF NET (Exprimé en dinars)		
Notes	Exercice clos au 31 décembre 2022	Exercice clos au 31 décembre 2021
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
	117 266	223 908
a- Résultat d'exploitation	47 573	222 158
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 028	1 750
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	56 664	0
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		
	222 158	284 455
<b>Transactions sur le capital</b>		
	0	247 000
a- Souscriptions	0	247 000
- Capital		247 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables		
b- Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		
	-104 893	186 453
<b>ACTIF NET</b>		
	0	0
a- Début de période	13 670 908	13 484 455
b- Fin de période	13 566 015	13 670 908
<b>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS</b>		
a- Début de période	13 447	13 200
b- Fin de période	13 447	13 447
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
	1 008,851	1 016,651
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>		
	1,898%	2,916%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DU FONDS:

« FCPR AMENCAPITAL 4 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 septembre 2019.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.  
L'objectif fondamental du Fonds est d'investir dans les sociétés offrant un potentiel de croissance créatrice de valeur, dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles d'investissement et d'éthique du règlement intérieur.

Le montant de l'actif cible du fonds est de 30 000 000 DT réparti en 30 000 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.  
La première période de souscription a commencé à courir à partir de la date du 19 mars 2020.  
Au 31 décembre 2022, il a été souscrit à 13 447 000 DT dont 1 267 000 DT non encore libérés. Le FCPR n'a pas encore entamé sa phase d'investissement.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

**FCPR AMENCAPITAL 4** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

### II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### III. METHODES COMPTABLES ADOPTEES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.



Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### IV. NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES

##### 1. NOTES SUR LE BILAN

##### AC1. PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde de 7 451 213 DT se détaillant comme :

Designation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins valeur latente au 31.12.2022	Valeur au 31.12.2022	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur	Cession/reprise
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	110 156	6 600 127	0	6 600 127		48,28%	49,08%	0
Société SAIPH	26 081	1 999 995	0	1 999 995	Coût d'acquisition	14,63%	14,87%	
Société SEVN	14 876	1 799 996		1 799 996		13,17%	13,36%	
Société PECMED	2 532	800 126		800 126		5,85%	5,95%	
Société ELHANA	66 667	2 000 010		2 000 010		14,63%	14,87%	
Titres des OPCVM	7 241	836 307	14 778	851 085		6,23%	6,33%	0
AMEN ALIANCE SICAV	7 241	836 307	14 778	851 085	Valeur liquidative	6,23%	6,33%	
<b>TOTAL</b>	<b>117 397</b>	<b>7 436 434</b>	<b>14 778</b>	<b>7 451 213</b>		<b>64,60%</b>	<b>55,40%</b>	<b>0</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût de revient au 31-12-2021	Mouvements de l'exercice 2022					Dividendes encaissés	Coût de revient au 31-12-2022
		Coût d'acquisition	Coût de cession/rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées			
<b>Actions non cotées</b>	1 999 995	4 600 132	0	0	0	0	6 600 127	
Société SAIPH	1 999 995						1 999 995	
Société SEVN		1 799 996					1 799 996	
Société PECMED		800 126					800 126	
Société ELHANA		2 000 010					2 000 010	
<b>Actions SICAV</b>	229 969	3 771 222	3 164 884	3 221 459	56 664	7 298	836 307	
AMEN ALIANCE SICAV	229 969	3 140 322	2 533 984	2 575 953	41 969		836 307	
FIDELITY SICAV PLUS		476 988	476 988	492 195	15 297		0	
AMEN TRESOR		153 912	153 912	153 310	-602		0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 229 965</b>	<b>8 371 354</b>	<b>3 164 884</b>	<b>3 221 459</b>	<b>56 664</b>	<b>7 298</b>	<b>7 436 435</b>	

##### AC2. LES PLACEMENTS MONETAIRES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde de 4 785 581 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Compte à terme	1 335 000	7 310 000
Intérêts courus sur compte à terme	13 605	15 315
Certificat de dépôt	0	0
Intérêts précompté sur certificat de dépôt	0	0
Placements en pensions livrées	2 000 294	0
Intérêts courus sur pension livrée	30 124	0
Dépôts à vue	1 406 557	1 684
<b>Total</b>	<b>4 785 581</b>	<b>7 326 999</b>

**AC3. LES CREANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde de 74 781 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
AMEN INVEST	48	31
Charges constatées d'avance	72 983	70 008
Souscripteurs	1 750	
<b>Total</b>	<b>74 781</b>	<b>70 039</b>

**AC4. LES AUTRES ACTIFS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde net de 1 270 307 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Amen Bank - Montant Souscrit non versé	1 267 000	4 056 000	5 000 000
Débiteur divers	3 307	0	
<b>Total</b>	<b>1 270 307</b>	<b>4 056 000</b>	<b>5 000 000</b>

**PA1. LES OPERATEURS CREDITEURS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde net de 4 000 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dépositaire	4 000	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>

**PA2. AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde net de 11 868 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Receveur des finances	0	0
Charges à payer	6 916	8 000
CMF	1 616	1 816
Autres créditeurs divers	3 307	0
Amen Capital	30	30
<b>Total</b>	<b>11 868</b>	<b>9 845</b>

## 2. NOTES SUR LE CAPITAL

Le capital s'élève au 31 décembre de 2022 à 13 447 000 DT.

<b>Capital souscrit au 31.12.2021</b>	
Montant	13 447 000
Nombre des parts émises	13 447
Nombre de copropriétaires	4
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	
Nombre des parts émises	
Nombre de copropriétaires	4
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	
Nombre de parts rachetées	
Nombre de copropriétaires sortants	
<b>Capital souscrit au 31.12.2022</b>	
Montant	13 447 000
Nombre de parts	13 447
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2021	13 448 750	13 670 908
Souscription de la période		0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	0	0
Distribution de dividendes		-222 158
Plus ou moins-values réalisées	56664	56664
Variation de plus ou moins-value latentes	13 028	13 028
Régularisation Sommes ND de la période	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
Sommes distribuables de l'exercice		47 573
<b>Montant Fin de période au 31.12.2022</b>	<b>13 518 442</b>	<b>13 566 015</b>

## 3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR2. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les Revenus des placement monétaires totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 358 961 DT se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts compte à terme	283 666	491 288
Intérêts Certificats de dépôt	45 170	23 525
Intérêts pension livrée	30 124	0
<b>Total</b>	<b>358 961</b>	<b>514 813</b>

**CH1. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 308 193 DT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération Dépositaire	16 258	4 000
Rémunération gestionnaire	291 935	277 535
<b>Total</b>	<b>308 193</b>	<b>281 535</b>

**CH2. AUTRES CHARGES**

Les autres charges totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 10 494 DT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires Commissaire aux comptes	8 409	8 894
Redevance CMF	1 568	1 568
Services bancaires et assimilés	287	553
Autres impôts taxes	230	105
<b>Total</b>	<b>10 494</b>	<b>11 121</b>



V. AUTRES INFORMATIONS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	30/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	26,695	38,285
Charges de gestion des placements	-22,919	-20,937
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,775</b>	<b>17,348</b>
Autres produits	-1,000	0,000
Autres charges	-0,780	-0,827
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,995</b>	<b>16,521</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice (1)</b>	<b>0,995</b>	<b>16,521</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,969	0,130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,214	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>5,183</b>	<b>0,130</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,178</b>	<b>16,651</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-1,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,183	0,130
Régularisation du résultat non distribuable	-1,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,183</b>	<b>0,130</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>27,092</b>	<b>34,690</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 008,851</b>	<b>1 016,651</b>

Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,27%	2,06%
autres charges / actif net moyen	0,08%	0,08%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,71%	1,64%
<b>Actif net moyen</b>	<b>13 618 462</b>	<b>13 577 681</b>



### **5.2- Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR AMENCAPITAL 4 est confiée à la société AMEN CAPITAL. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance.

Au 31 décembre 2022, la charge ainsi comptabilisée est de 291 935 DT.

### **5.3- Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire et est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 7 000 DT HT et un maximum de 20 000 DT HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription de deux ans. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, la charge ainsi comptabilisée est de 16 258 DT.